

Dans le théâtre Jean Ferrat de Fourmies, 400 personnes ; scolaires, étudiants, citoyens, salariés, chefs d'entreprise, représentants d'association... sont réunies deux ans après le lancement par la municipalité de la dynamique "troisième révolution industrielle" sur le territoire.

© X. RENOUX / Région Hauts-de-France



LA 3^{ÈME}
RÉVOLUTION
INDUSTRIELLE
EN
HAUTS-DE-FRANCE

Mobilisation et Implication des citoyens dans les politiques locales de transition en Hauts-de-France

GUIDE POUR LES COLLECTIVITES

SOMMAIRE

ÉDITO	5
INTRODUCTION	7
PARTIE 1 : Sensibiliser les citoyens aux enjeux de rev3	11
PARTIE 2 : Conduire à l'action individuelle en faveur des transitions	17
PARTIE 3 : Contribuer à des dynamiques collectives	21
PARTIE 4 : Impliquer les citoyens dans les projets de transition du territoire	23
ET LA RÉGION DANS TOUT ÇA ?	25
FICHES-EXEMPLES	27
FICHES-EXEMPLES PARTIE 1 :	31
FICHES-EXEMPLES PARTIE 2 :	57
FICHES-EXEMPLES PARTIE 3 :	73
FICHES-EXEMPLES PARTIE 4 :	89

EDITO

rev3 est une dynamique régionale de transition au service du territoire

Inspirée par le concept de Troisième Révolution Industrielle de l'économiste américain Jeremy Rifkin et co-pilotée par la Région Hauts-de-France et la Chambre de commerce et d'industrie régionale, rev3 est une dynamique collective qui vise à accélérer les transitions économique, écologique, sociale et numérique sur le territoire régional.

rev3 invite tous les acteurs locaux à réviser en profondeur leurs manières de produire, de travailler, de consommer, d'habiter, bref de vivre pour répondre aux grands défis contemporains que sont le dérèglement climatique, la dégradation de l'environnement, le chômage de masse ou encore la raréfaction des ressources naturelles.

Enjeu : l'appropriation citoyenne de rev3, une priorité de la Région

La transition du territoire vers un modèle de développement plus durable inspiré par rev3 ne pourra se faire sans l'adhésion des habitants. Il s'agit donc de provoquer ou d'accompagner les changements attendus mais de manière à ce que ceux-ci soient acceptés, souhaités et non imposés.

Le Conseil régional, comme en atteste la délibération-cadre datée du 13 octobre 2016, a fait de l'appropriation citoyenne de rev3 une des 5 grandes priorités du mandat. La Région propose à cette fin plusieurs dispositifs d'accompagnement (technique et financier) aux collectivités.

Raison d'être de ce guide : faire connaître la diversité des modalités de mobilisation et d'implication des citoyens et capitaliser les bonnes pratiques

Ce guide à destination des collectivités présente 30 actions déjà mises en œuvre en région pour accélérer la compréhension et la participation citoyenne aux projets et politiques de transition s'inscrivant dans rev3. Il invite chaque acteur à s'en inspirer pour développer ses propres projets et initier de nouveaux partenariats. Après une présentation théorique du concept d'appropriation citoyenne, ce guide se divise en 4 parties autour d'objectifs de mobilisation différents :

Partie 1 - Sensibiliser pour permettre de mieux faire comprendre les enjeux, éveiller l'intérêt.

Partie 2 - Accompagner le changement des comportements individuels parce que chacun, dans sa sphère individuelle, peut prendre sa part aux transitions et peut ainsi participer à la dynamique rev3.

Partie 3 - Contribuer à des dynamiques collectives parce que rev3 offre également l'opportunité de repenser l'action collective et citoyenne.

Partie 4 - Impliquer les citoyens dans les projets du territoire pour leur donner plus de sens et pour établir une nouvelle relation entre la collectivité et ses citoyens.

La Mission rev3, présidée par Philippe Vasseur, est à l'initiative de ce guide qui s'inscrit pleinement dans ses objectifs de déclinaison de la dynamique régionale à l'échelle communale ou intercommunale. Ce document vise également à favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière d'appropriation citoyenne entre les collectivités du territoire, tout en laissant à chacune la liberté d'adapter à ses besoins les solutions présentées.

INTRODUCTION

DÉFINIR L'APPROPRIATION CITOYENNE DE REV3

1 - Des territoires menacés par un modèle à bout de souffle

La région Hauts-de-France est le berceau de la 1^{ère} révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, un système économique et social de croissance fondé sur l'exploitation du charbon, les prémices de la mécanisation industrielle et l'avènement du chemin de fer. Au XX^{ème} siècle, ce territoire s'est adapté non sans difficulté à une 2^{ème} révolution industrielle, fondée sur le recours illimité au pétrole et le développement des médias de masse (radio puis télévision).

Caractérisé par la production centralisée et standardisée, la consommation de masse, l'artificialisation des sols, l'exploitation linéaire des ressources naturelles et la rentabilité financière de court terme, ce modèle de société a assuré un développement rapide de nos modes de vie.

Néanmoins face aux défis du XXI^{ème} siècle que constituent le dérèglement climatique, le chômage, l'épuisement des ressources ou encore l'érosion de la biodiversité, notre modèle est à bout de souffle¹.

Avec un taux de chômage de 11,5% et un taux de pauvreté de 18,3% (contre 9,2% et 14,7% pour la moyenne nationale)², la région Hauts-de-France a peut-être plus que les autres besoin d'innover pour réussir la nécessaire transition vers un mode de développement plus durable et plus inclusif.

2 - rev3, saisir l'opportunité de la Troisième Révolution Industrielle

Pour le Président du Conseil régional des Hauts-de-France Xavier Bertrand, « nous avons la chance historique de faire à nouveau de notre Région le berceau d'une révolution. La région Hauts-de-France fut le berceau de la 1^{ère} révolution industrielle. Elle a souffert de la 2^{ème}. Elle ne pouvait rater la 3^{ème} »³.

Inspirée des célèbres travaux de l'économiste américain Jeremy Rifkin, la dynamique régionale rev3 a pour objectif de décarboner l'économie tout en permettant le développement d'activités et la création d'emplois. Elle repose sur deux stratégies :

1. l'utilisation des nouvelles technologies pour augmenter de 40% notre production d'énergies renouvelables
2. la modification massive des comportements pour réduire de 60% notre consommation énergétique qu'elle soit d'origine industrielle, agricole, tertiaire, publique ou domestique.

Pour concrétiser rev3 et construire un modèle de société prospère et plus durable, une appropriation par tous les citoyens des solutions et des changements induits est nécessaire. Cela implique parallèlement, au niveau des collectivités, des services publics et des entreprises, une adaptation de l'offre (biens et services) aux besoins de la transition.

1 Jeremy Rifkin. *La Troisième révolution industrielle*. Les liens qui libèrent. 2012.

2 Chiffres INSEE. Premier trimestre 2018

3 Mission rev3. *La vie rev3 des Hauts-de-France*. Octobre 2016

INTRODUCTION (SUITE) :

3 - Appropriation citoyenne, de quoi parle-t-on et pourquoi ?

Si chacun sait qu'aucune solution économique ou politique ne suffira à relever le défi des crises contemporaines sans une adaptation massive des comportements, on constate que les changements attendus sont trop lents. La production d'énergies renouvelables s'est certes accrue de 70% depuis 2010 en Hauts-de-France⁴ mais sa part dans le mix énergétique reste trop faible (28 % du parc 2016 de production d'électricité en région). De même, la consommation d'énergie ne cesse d'augmenter (+ 1% par an en moyenne en région depuis 1990)⁵. Une meilleure compréhension par tous des enjeux autour des transitions semble nécessaire. C'est pour cette raison que la Région travaille avec le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD). Depuis 2017, celui-ci a lancé deux Laboratoires de co-construction pour définir collectivement les contours d'une rev3 citoyenne.

Cette dernière terminologie est généralement préférée à celle d'appropriation citoyenne, parfois jugée trop descendante. Cette expression d'appropriation citoyenne mérite en effet d'être questionnée car, pour les sciences sociales, un individu « s'approprie » une action si elle répond à un besoin particulier. Or, la citoyenneté suppose un engagement désintéressé de chacun au nom de l'intérêt général. La dynamique rev3, en articulant intérêts de court terme (économies, amélioration du confort, perspectives d'emplois, inclusion sociale...) et enjeux de long terme, cherche à résoudre cet apparent antagonisme en réconciliant « la fin du monde avec la fin du mois ».

La question de la citoyenneté interroge également dans un contexte où bon nombre de personnes ne souhaitent pas l'exercer telle qu'elle est présentée de manière conventionnelle. Cependant, longtemps cantonnée à l'expression d'un vote politique ou à un engagement militant, la citoyenneté connaît désormais des formes très diverses (individuelles ou collectives) et s'exprime dans des cadres de plus en plus variés : le quartier, l'association, l'entreprise, la coopérative, l'établissement d'enseignement, la collectivité... La démocratie participative et l'économie collaborative qui se développent en ce début de XXIème siècle donnent indubitablement au citoyen un pouvoir d'action renouvelé⁶.

L'émergence d'une rev3 citoyenne conduit en conséquence à s'adresser à tous (CSP + et publics fragilisés, urbains et ruraux, jeunes et plus âgés) dans des contextes multiples au travers d'approches innovantes tout en distinguant les degrés d'engagement de chacun (repliés, indécis, conscientisés ou impliqués). Cela impose enfin de s'inscrire dans un double mouvement : descendant, la collectivité jouant son rôle en matière d'information des citoyens, d'impulsion et d'accompagnement des initiatives ; ascendant, le citoyen contribuant de manière active à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques relevant de rev3.

4 - Public visé et méthode retenue

Entre les pilotes de la dynamique rev3 et les collectivités du territoire, une coopération est essentielle. Sans l'implication des élus locaux et des services placés sous leur responsabilité, rev3 ne pourra s'incarner localement et à l'inverse, sans soutien de la dynamique, les initiatives locales ne seront pas toujours à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face.

4 <http://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-indicateurs/Production-d-energie-renouvelable>

5 <http://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-indicateurs/Consommation-d-energie-finale/Residentiel-consommation-d-energie-finale-par-energie>

6 Knight Foundation. *The emergence of Civic Tech*. Décembre 2013

Pour cette raison, ce guide s'adresse en priorité aux élus locaux et techniciens territoriaux qui, par leur contact privilégié avec les citoyens, travaillent à l'échelon institutionnel le mieux adapté pour impulser un changement de comportement vers un modèle de société inspiré par rev3.

L'objectif fixé à ce document est en conséquence de donner des pistes de réponse à la question suivante : comment une collectivité peut placer les citoyens au cœur de ses politiques de transition, comme bénéficiaires mais aussi comme parties prenantes ?

Pour relever le défi, nous avons recensé plus de 200 actions menées en Hauts-de-France et ailleurs. Seulement 30 d'entre elles font finalement l'objet d'une présentation détaillée. Nous avons choisi de privilégier :

1. des initiatives présentant généralement de faibles coûts de mise en œuvre afin d'intégrer les contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités ;
2. des initiatives de formats variés, afin de s'adapter à chaque taille de collectivité ;
3. des initiatives pouvant présenter des résultats rapides et facilement mesurables
4. des initiatives attractives et parfois innovantes afin de mobiliser plus facilement les citoyens
5. des initiatives qui ont fait l'objet d'une véritable expérimentation en région et sur lesquelles il est possible de tirer quelques enseignements.

Les exemples cités sont d'ambitions variées mais invitent tous à travailler en amont sur la définition d'objectifs qualifiés, quantifiés et réalistes, même si la mesure du changement reste un défi ! Ils s'inscrivent généralement dans une approche transversale mais peuvent être pilotés par des services très variés (Education, Jeunesse, Gestion des déchets, Mobilité, Développement économique, Cohésion Territoriale, Politique de la Ville ou encore Communication). Ils mobilisent des ressources financières et humaines variables.

Plusieurs exemples mentionnés sont le fait d'une même collectivité. Cela invite à se demander s'il est préférable de multiplier les initiatives ou de concentrer les moyens sur une thématique ou un public particulier. Pas de réponse péremptoire dans ce guide, une invitation seulement : garder en tête que l'objectif est d'atteindre le point de basculement qui permettra la massification des changements attendus.

Il convient de préciser ici que les collectivités porteuses de ces projets ou dispositifs ne sont pas toutes « estampillées » Territoires Démonstrateurs rev3⁷. Certaines ne sont pas particulièrement impliquées dans la dynamique régionale rev3. Les exemples retenus nous paraissent cependant contribuer de manière plus ou moins directe à cette dynamique, davantage conçue comme un « étendard » auquel chacun peut, s'il le souhaite, se raccrocher plutôt que comme un « label » distinguant ceux qui en sont et les autres.

Pour conclure ce propos introductif, il convient de préciser que les informations présentées sont principalement issues d'entretiens menés auprès des agents des collectivités citées en exemple. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et leur concours.

7 Sur chacun de ces territoires, les collectivités territoriales, les entreprises, les habitants, l'enseignement et la recherche collaborent, construisent ensemble un projet d'avenir et travaillent à la concrétisation d'expérimentations, pour répondre aux besoins spécifiques de leur territoire. Leur mise en réseau constitue à la fois une formidable vitrine pour rev3 et une opportunité de nouveaux partenariats et projets.

PARTIE 1 :

SENSIBILISER LES CITOYENS AUX ENJEUX DE REV3

La sensibilisation consiste à présenter à un public des problématiques qui le concernent mais dont il n'a pas ou peu conscience. C'est une étape préliminaire au changement de comportement qui, si elle ne conduit pas directement le citoyen à agir de manière plus durable, initie chez lui une réflexion critique sur l'impact de son mode de vie.

Sensibiliser les citoyens par un message positif qui réconcilie économie et durabilité

Appliquée à rev3, la sensibilisation informe les citoyens des problématiques et solutions spécifiques aux transitions énergétiques, économiques et numériques. rev3 se distingue d'un discours classique en favorisant un message pragmatique et positif qui concilie la durabilité avec l'économie ou encore les intérêts collectifs avec les besoins individuels.

Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux enjeux de transition mais dans le même temps les projets visant à rendre concrète cette transition font parfois l'objet d'une forte opposition. Une collectivité a ainsi tout intérêt à sensibiliser ses concitoyens pour renforcer l'acceptabilité mais également la pertinence de ses projets. Plus généralement, la sensibilisation des citoyens doit s'inscrire dans une approche plus globale qui, in fine, doit aboutir à une plus grande implication des citoyens dans les initiatives s'inscrivant dans rev3. L'objectif : donner encore davantage de sens à la stratégie de transition du territoire et créer une dynamique locale autour d'une vision collectivement partagée.

Le choix a été fait ici de distinguer les actions de sensibilisation selon le type de public cible (jeunes, grand public, professionnel et institutionnels). Les actions évoquées sont principalement des ateliers (échange, débat, découverte) ou des événements (salon, festival, sortie, conférence, projection).

1.1 Sensibiliser la jeunesse aux enjeux de transition rev3

Les jeunes sont identifiés comme le public prioritaire de la Région. Ils incarnent l'avenir et contribuent à sensibiliser l'ensemble de leur entourage quand ils communiquent sur leurs activités.

Un public prioritaire à sensibiliser par l'éducation formelle et non formelle

Parce qu'elles renvoient généralement à des politiques distinctes, portées par des Directions différentes, nous avons choisi de distinguer les actions entreprises dans le champ de l'éducation formelle (scolarité, formation) de celles entreprises dans le champ de l'éducation non-formelle (centres de loisirs, maisons de quartier...). Il peut s'agir d'ateliers éducatifs dans le cadre d'un accompagnement plus ou moins long, de visites ou d'événements.

La contribution de la collectivité à ces activités peut aller d'un simple financement à une prise en charge complète de l'animation. En termes d'organisation interne, il peut s'avérer pertinent de mobiliser des jeunes pour parler aux jeunes par l'intermédiaire, par exemple, du Service Civique, une manière de coupler utilement insertion des jeunes et renforcement des ressources humaines.

1.1.1 Sensibiliser les jeunes dans le cadre de l'éducation formelle

Intervenir dans le cadre de l'éducation formelle et plus spécifiquement dans la sphère de l'éducation Nationale, demande des précautions. Avant d'approcher les établissements scolaires, il apparaît en effet nécessaire d'en connaître précisément le cadre normatif (explications et textes de référence sur l'Education au développement durable : <http://www.education.gouv.fr/cid205/l-education-au->

PARTIE 1 :

developpement-durable.html). Parallèlement, les contenus pédagogiques proposés doivent tenir compte à la fois des programmes en vigueur et des attentes/besoins des publics ciblés.

Un environnement normé, mais un contexte favorable

D'après les textes officiels de l'éducation Nationale, tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire doivent être formés au développement durable. A ce titre, les enseignants sont souvent à la recherche d'un soutien externe que la collectivité peut apporter.

Celle-ci a le choix entre une gestion interne des activités de sensibilisation scolaire ou une gestion externe par l'intermédiaire d'un prestataire (souvent une association), chaque option présentant ses avantages et limites : maîtrise complète des contenus/visibilité de la collectivité mais poids en termes de mobilisation d'une ressource interne nécessairement compétentes ; liberté dans le choix du prestataire/montage administratif simple mais mise en cohérence avec les politiques de la collectivité pas assurée.



FICHE-EXEMPLE 1 : Programme d'éducation à l'environnement

Communauté Urbaine d'Arras ➤ page 33



FICHE-EXEMPLE 2 : Spectacle de sensibilisation

Communauté de Communes de la Haute Somme ➤ page 35

1.1.2 Sensibiliser les jeunes dans le cadre de l'éducation non formelle

La caractéristique principale de l'éducation non formelle est qu'elle constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'éducation formelle dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Elle contribue à garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous et se trouve généralement associée en France à l'éducation populaire. Cherchant à contribuer au développement individuel des personnes et au développement social communautaire, cette dernière a depuis longtemps investi le champ de l'éducation au développement durable.

Proposer un contenu plus original et travailler avec les acteurs existants

La collectivité peut profiter de la liberté offerte par l'éducation non formelle pour favoriser le recours à des approches pédagogiques innovantes et pour valoriser des thématiques originales associées à rev3 comme l'innovation numérique, l'éco-mobilité, l'efficacité énergétique ou l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

L'éducation non formelle permet également de mieux cibler des publics prioritaires, notamment dans les zones défavorisées.

La collectivité peut enfin dans ce champ mobiliser un grand nombre de structures directement ou indirectement liées à elle : centre de loisirs, centre social, mouvement de jeunesse, association d'éducation populaire, musée, tiers-lieux...



FICHE-EXEMPLE 3 : Atelier sur la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire

Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ➤ page 37



FICHE-EXEMPLE 4 : Ateliers sur l'innovation et le numérique

Commune de Béthune ➤ page 39

1.2 Sensibiliser le grand public aux enjeux de transition associés à rev3

© J.L. CORNU / Région Hauts-de-France



S'adresser au grand public permet de travailler sur des messages moins explicatifs, plus interpellants et moins descendants que ceux généralement adressés aux jeunes. On peut également espérer que l'impact de ces messages sur les citoyens sera potentiellement plus immédiat et plus fort, les adultes étant les premiers prescripteurs des choix de consommation et de vie au sein du foyer. Il y a donc un enjeu fort à développer des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Un équilibre à trouver

En matière de sensibilisation du grand public, la difficulté centrale demeure la même : trouver un équilibre entre approche quantitative et approche qualitative. Plus explicitement, il s'agit d'arriver à résoudre la difficulté qui consiste à toucher beaucoup de personnes tout en partageant des

messages suffisamment structurés pour obtenir une vraie prise de conscience pouvant contribuer, à terme, à un changement de comportement.

Chacun s'y emploie, certains privilégiant la qualité des messages portés à travers des ateliers de sensibilisation, d'autres privilégiant une approche plus quantitative au travers d'événements d'ampleur.

1.2.1 Ateliers de sensibilisation

Un atelier de sensibilisation est un rassemblement occasionnel d'un petit groupe de citoyens autour d'une activité pratique qui incite à la réflexion. L'activité sera d'autant plus efficace qu'elle répondra aux besoins individuels des citoyens, notamment en matière de bien-être et d'économies. Contrairement aux événements, le format de l'atelier se destine à des petits groupes de personnes. Il s'agit donc d'une approche plus qualitative et personnalisée.

Coordonner et enrichir l'offre en ateliers de sensibilisation

Les ateliers de sensibilisation aux enjeux associés à rev3 peuvent traiter de la réduction des déchets, du numérique, de la mobilité ou de de l'alimentation durable... La dynamique régionale rev3 est l'opportunité de renouveler l'offre existante avec des thématiques plus innovantes.

L'organisation d'ateliers demande des moyens particuliers : gestion des inscriptions et de la communication, animateurs formés, locaux adaptés... A garder en tête : plus un atelier est répété et plus les « coûts » de mise en œuvre assumés par la collectivité sont amortis.



FICHE-EXEMPLE 5 : Ateliers pour lutter contre la production de déchets
Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ➤ page 41



FICHE-EXEMPLE 6 : Ateliers santé et jardin
Commune de Grande-Synthe ➤ page 43

PARTIE 1 :

1.2.2 Evènementiel

Sont évoquées ici les manifestations ponctuelles ouvertes à tous les citoyens et dont l'objet est de traiter, par diverses activités, d'une thématique ou problématique particulière. Il peut s'agir d'un rassemblement unique organisé par la collectivité (fête paysanne) ou de la mise en cohérence d'un ensemble d'activités distinctes (Quinzaine du développement durable).

Favoriser la rencontre entre acteurs et publics

En organisant un évènement d'ampleur, la collectivité se donne la possibilité de créer un temps fort qui favorise la rencontre entre le public et les acteurs du territoire inscrits dans les transitions (et potentiellement dans la dynamique rev3). L'évènement permet ainsi une mise en dialogue et le partage de messages de sensibilisation auprès d'un public large et diversifié. L'approche quantitative est ici privilégiée, un évènement s'inscrivant de fait dans une temporalité réduite. L'enjeu principal est ici de présenter une offre suffisamment attractive et de développer une communication suffisamment efficace pour mobiliser les citoyens, au risque de parfois contribuer à la dilution du message que la collectivité entend porter.

Pour surmonter cette difficulté, la collectivité peut, au lieu d'impulser un nouvel évènement, s'inscrire dans une dynamique régionale ou nationale existante lui permettant de relayer utilement sa propre communication.



FICHE-EXEMPLE 7 : Rencontres territoriales rev3
Commune de Fourmies ➤ page 45



FICHE-EXEMPLE 8 : Quinzaine du développement durable
Communauté de Communes de la Picardie Verte ➤ page 47

1.3 Sensibiliser les professionnels et les institutionnels aux enjeux de transition associés à rev3

Sensibiliser les professionnels ou les institutionnels (élus, représentants de corps intermédiaires) c'est agir auprès des prescripteurs et auprès des acteurs économiques afin de « durabiliser » l'offre locale de biens et de services (publics comme privés) et ainsi favoriser de manière indirecte l'appropriation par les citoyens des enjeux de transition. C'est également contribuer à l'adaptation et à la dynamisation de son tissu économique. Cela peut-être aussi l'occasion de rechercher une certaine exemplarité, nécessaire quand la collectivité cherche à sensibiliser ses propres citoyens.

Plus question ici d'approche quantitative. Il convient de cibler précisément son public et de lui délivrer les messages qui lui permettront de comprendre en quoi la transition est source d'opportunités économiques et/ou sociales pour le territoire.

Les approches sont ici encore multiples. Nous avons choisi de distinguer les ateliers/rencontres des évènements d'ampleur.

1.3.1 Ateliers et rencontres

Par le biais des ateliers ou des rencontres professionnelles, la collectivité cherche à s'adresser spécifiquement à un public-cible précis et limité. Y sont abordées des thématiques ou problématiques qui sortent du cadre de la sensibilisation grand public. La recherche d'une mise en synergie y est centrale comme la volonté d'inspirer les participants au travers d'exemples concrets.



FICHE-EXEMPLE 9 : DD Tours du CERDD
Centre Ressource du Développement Durable ➤ page 49



FICHE-EXEMPLE 10 : Pévèle Circulaire, pour engager les entreprises dans rev3
Communauté de Communes de Pévèle-Carembault ➤ page 51

1.3.2. Evènements

Un évènement professionnel du type salon consacré aux transitions permet à une collectivité de sensibiliser son environnement économique aux enjeux en question tout en contribuant à la mise en réseau des acteurs économiques de son territoire et au développement de partenariats. Moins focalisés en termes de public que les ateliers ou rencontres, les salons permettent à la collectivité de tenir à jour son carnet d'adresses et de communiquer massivement sur ses politiques. Ils contribuent également à la visibilité et à l'attractivité du territoire.



FICHE-EXEMPLE 11 : Salon professionnel My Green City
Communauté de Communes de Lens-Liévin ➤ page 53



FICHE-EXEMPLE 12 : Salon de l'innovation et du numérique
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ➤ page 55

PARTIE 2 :

CONDUIRE À L'ACTION INDIVIDUELLE EN FAVEUR DES TRANSITIONS

La sensibilisation est une étape nécessaire mais insuffisante pour engager les citoyens dans la dynamique rev3 et plus généralement dans les transitions. Grâce à cette sensibilisation, le citoyen a pu initier une réflexion personnelle suite à une expérience marquante. Il convient cependant d'aller plus loin, de passer de la prise de conscience à l'action, de l'adhésion au changement.

Si l'accompagnement au changement individuel demande à la collectivité généralement plus d'efforts et de persévérance, il se traduit également par des résultats immédiats, mesurables, qui contribuent aux succès des politiques locales de transition mises en œuvre.

Trouver le moyen de motiver le citoyen à passer à l'action

Un changement individuel doit pouvoir être mis en œuvre par un individu isolé. Il ne doit pas impliquer la participation à un groupe et s'avère, de ce fait, plus simple et plus rapide à mettre en œuvre qu'un changement collectif. Il se concrétise souvent mais pas uniquement dans les gestes de consommation, les pratiques du quotidien.

Les pouvoirs publics peuvent accélérer ces changements par des mesures non normatives, inspirées des théories de l'engagement. Pour y réussir, il convient d'associer à ce changement une rétribution, qu'elle soit pécuniaire, en terme de qualité de vie ou d'estime de soi.

Viser la massification sans se disperser

Selon certaines recherches en sociologie, une modification du comportement de 10 à 20% des citoyens suffit pour convertir tous les autres par effet d'entraînement. Une collectivité peut donc, en concentrant ses efforts sur certains groupes, espérer des résultats massifs sans avoir à toucher chaque citoyen individuellement.

En pratique, les modalités d'action sont nombreuses et doivent être adaptées selon les publics visés et les problématiques abordées. Nous avons choisi de distinguer trois catégories : les incitations financières ou matérielles, les défis ludiques, l'offre d'accompagnement individualisée (énergie, mobilité, déchets).

2.1 Les incitations matérielles

L'incitation matérielle offerte par une collectivité permet de convertir des citoyens sur le point de passer à l'action en offrant un dernier coup de pouce (effet déclencheur). Ce mode d'action a un avantage quantitatif, il est généralement plus simple à déployer que des dispositifs d'accompagnement personnalisés.

Il s'agira donc généralement de « prime à l'achat » mais le raisonnement peut être inversé en invitant le citoyen à changer ses comportements afin de réduire les taxes ou redevances qui pèsent sur lui.



FICHE-EXEMPLE 13 : Aide à l'achat d'un vélo
Commune de Marcq-en-Barœul ➤ page 59



FICHE-EXEMPLE 14 : Tarification incitative à la réduction des déchets
Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne ➤ page 61

PARTIE 2 :

2.2 Les défis citoyens

Les défis s'appuient sur les théories de l'engagement et notamment les nudges (coup de pouce en anglais). En pratique, un groupe de citoyens est volontaire pour être accompagné afin d'atteindre un objectif de changement de comportement avant une date donnée et ainsi accélérer sa transition vers un mode de vie plus durable. Le coup de pouce s'appuie sur la dimension ludique du défi qui assure un changement de comportement plus profond et plus durable que de simples ateliers ponctuels : il évite le découragement associé classiquement aux efforts individuels.



© L. PRAT

Le défi est également source de lien social puisqu'il mobilise autour d'une dynamique commune plusieurs « familles ». Il redonne aussi du pouvoir d'achat aux citoyens et incite à une consommation plus saine tout en réduisant l'empreinte écologique.

Plusieurs formats, comme les Familles Zéro Déchet ou les Familles à énergie positive, sont coordonnés par des associations nationales qui fournissent de nombreux outils clés en main et notamment une plateforme Internet. Il s'agit donc d'outils relativement simples à mettre en œuvre, que ce soit par le biais d'une prestation externe ou par la mobilisation des équipes de la collectivité.

Un défi est complémentaire à d'autres dispositifs, de sensibilisation comme les ateliers ou d'accompagnement au changement comme la prime à l'équipement (de composteur par exemple). Le format permet une certaine liberté de mise en œuvre mais un défi s'inscrit de fait dans la durée.

Si les défis se traduisent par l'accompagnement au changement d'un nombre relativement réduit de personnes (déjà sensibilisés et volontaires), ils constituent un support de communication utile à destination des autres citoyens. Ce support facilite en effet l'identification (« si eux peuvent le faire, je dois pouvoir le faire ») et permet de faire valoir des résultats tangibles.



FICHE-EXEMPLE 15 : Familles Zéro Déchet
Commune de Roubaix > page 63



FICHE-EXEMPLE 16 : Défi familles à énergie positive
Métropole Européenne de Lille > page 65

2.3 Une offre d'accompagnement individualisée

Il est principalement question ici de dispositifs d'information et d'accompagnement portant sur des problématiques de transition dont les citoyens peuvent profiter à titre individuel. En rendant possibles financièrement et/ou techniquement des comportements ou des choix d'investissement durables, ils contribuent de fait à l'appropriation citoyenne de rev3.

Leur première vocation est donc de rendre lisible l'action publique. Mettre en place un guichet unique (physique et/ou numérique) est une manière pour une collectivité de guider plus efficacement les citoyens en centralisant l'offre existante.

Ces dispositifs d'information et d'accompagnement peuvent également avoir une forte vocation sociale en cherchant à rendre accessibles aux populations socialement défavorisées des opportunités parfois complexes à mobiliser.

Dans tous les cas, la mise en œuvre de tels dispositifs, généralement coûteux en fonctionnement, requière au préalable une évaluation précise des besoins du public pour éviter un investissement inutile.

Le choix a été fait ici de traiter spécifiquement trois problématiques distinctes (énergie, mobilité, déchets) et de présenter des approches très différentes (guichet unique, mise en synergie de services associatifs, mise en place d'infrastructures).

2.3.1 En matière d'énergie

Le champ de l'énergie, central dans rev3, est sans doute un des plus complexes à aborder pour le citoyen. Y sont en effet associées problématiques de production (installations de production d'énergie renouvelable), de partage (autoconsommation collective), de fourniture (verte ou non) et de consommation (comportements durables, achats de produits peu énergivores et enfin isolation du logement).

A cette complexité, s'ajoute celle des nombreux dispositifs incitatifs mis en œuvre à des échelles différentes : locale, nationale voire européenne.

Regrouper l'information, l'accompagnement et les services disponibles en un lieu contribue de fait à une massification des recours aux dispositifs en faveur d'une transition énergétique des foyers.



FICHE-EXEMPLE 17 : Guichet unique énergie

Communauté d'Agglomération de la région de Compiègne ➤ page 67

2.3.2 En matière de mobilité



© X. RENOUX / Région Hauts-de-France

L'adoption de pratiques durables de mobilité s'inscrit de fait dans l'appropriation de rev3. Cependant, au-delà des questions de transition, la mobilité est également associée, surtout en milieu rural, à des problématiques d'insertion socio-professionnelle, de lutte contre le chômage de longue durée et d'accès aux services publics, des problématiques qui peuvent justifier un accompagnement des citoyens par la collectivité.



FICHE-EXEMPLE 18 : Plateforme de la mobilité

Commune de Fourmies ➤ page 69

2.3.3 En matière de déchets

Valorisation matière ou énergie des déchets, écoconception, réemploi figurent parmi les axes forts de rev3. Accompagner les citoyens dans la réduction et le tri de leurs déchets s'avère donc une contribution évidente à l'appropriation citoyenne de cette dynamique régionale.

Le service public de gestion des déchets constitue par ailleurs une charge importante pour les collectivités (93€ HT par Français en 2014 soit un coût total HT supérieur à 6 Milliards d'euros) et connaît une croissance continue (de 5% par an en moyenne).

Agir sur les déchets peut ainsi à la fois contribuer à l'adoption de pratiques durables sur le territoire, à la santé financière de la collectivité, à la compétitivité des entreprises et à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages (baisse des taxes appliquées).



FICHE-EXEMPLE 19 : Tri spécifique des déchets papiers et réduction taxe d'habitation

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole ➤ page 71

PARTIE 3 :

CONTRIBUER À DES DYNAMIQUES COLLECTIVES

La Partie 2 du présent guide identifiait différentes manières pour une collectivité d'accompagner les changements de comportement individuels contribuant à l'émergence d'une société plus durable. Si ces changements individuels sont essentiels, les approches collectives le sont tout autant du fait de leur plus fort impact (tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin).

Les transitions en général et rev3 en particulier favorisent ces approches collectives. La production décentralisée d'énergie, les plateformes de partage de services, le réemploi des objets, les circuits courts alimentaires, l'économie de la coopération concourent tous à la création de communautés d'intérêt et d'échange. Les transitions se révèlent être ainsi une magnifique opportunité pour repenser nos façons de vivre ensemble, d'interagir, de construire collectivement de l'intérêt général.

La collectivité territoriale peut jouer un rôle non négligeable dans cette transformation :

- soit en impulsant des démarches collectives là où les initiatives sont prêtes à émerger mais pas encore matures (création de réseaux d'échange ou de partage ; création d'espaces de travail collaboratifs)*
- soit en soutenant ces démarches là où elles sont déjà matures mais où leur équilibre financier reste encore fragile (recours à l'appel à projets ou soutien à des projets spécifiques emblématiques).*

3.1 Impulser la création des réseaux d'échange et de partage

Le rôle de la collectivité est ici de créer un environnement qui simplifie la mise en relation d'individus ou de structures motivés autour d'une problématique particulière. Elle s'appuie sur des aspirations citoyennes exprimées mais non structurées. L'accompagnement est en général technique ou financier et se décline de différentes manières.

Les monnaies locales complémentaires redonnent par exemple à la monnaie son rôle premier : celui de faciliter les échanges. En limitant son usage à un territoire particulier, on favorise les circuits courts et le développement économique local.

Les plateformes d'échange par internet sont quant à elles un moyen efficace de mettre en réseau une communauté de citoyens engagés. Ces outils illustrent par ailleurs la complémentarité entre les enjeux de transition écologique et numérique.



FICHE-EXEMPLE 20 : Le Bou'sol, monnaie locale complémentaire du Boulonnais
Communauté d'Agglomération du Boulonnais > page 75



FICHE-EXEMPLE 21 : REZO POUCE
Communauté de Communes du Plateau Picard > page 77

PARTIE 3 :

3.2 Impulser des dynamiques par la création de tiers-lieux collaboratifs



© M. LACHANT / Région Hauts-de-France

Les tiers-lieux sont des espaces physiques partagés par des citoyens, des plateformes de services innovants pour travailler de manière collaborative. Fondés sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, ils fonctionnent auprès des citoyens comme les incubateurs auprès des entrepreneurs. L'objectif est de sensibiliser les citoyens aux nouveaux modèles économiques et de créer un tremplin pour l'activité professionnelle.

Phénomène en pleine expansion (110 millions d'euros investis par l'Etat d'ici à 2021), les tiers-lieux contribuent au désenclavement des territoires, qu'ils soient ruraux ou périphériques, en regroupant sur un même lieu les acteurs innovants et un certain nombre d'infrastructures.

Un tiers-lieu repose souvent à l'origine sur une impulsion des collectivités, mais son développement est assuré par une dynamique citoyenne.

► **FICHE-EXEMPLE 22 : La Station, fablab et co-working**
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer > page 79

3.3 Soutenir les initiatives collectives par le biais d'un appel à projet

Les exemples précédents ont souligné comment une collectivité ou un EPCI pouvaient jouer le rôle de catalyseur pour faire émerger des dynamiques citoyennes collectives. Là où elles sont matures, ils peuvent aussi tout simplement les soutenir pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets. L'appel à projets est alors le moyen le plus adapté pour faire aboutir le plus grand nombre possible d'initiatives (approche quantitative).

► **FICHE-EXEMPLE 23 : Programme 50/50**
Commune de Loos-en-Gohelle > page 81

► **FICHE-EXEMPLE 24 : Mets la transition dans ton quartier**
Métropole Européenne de Lille > page 83

3.4 Soutenir des projets spécifiques

En matière de soutien à des initiatives collectives et citoyennes contribuant aux transitions, la collectivité peut faire le choix de privilégier une approche quantitative, visant la mobilisation la plus large possible par le biais d'un appel à projets. Pour des raisons stratégiques ou financières, elle peut au contraire décider de concentrer ses moyens sur certains projets. Elle peut également croiser ces deux approches quand émergent sur son territoire des initiatives qui ne rentreraient pas facilement dans un appel à projets, du fait de leur inscription dans le temps, de leur caractère innovant ou particulièrement ambitieux.

Il s'agit ici encore pour la collectivité de valoriser l'engagement et la créativité de ses citoyens mais aussi, parfois, de donner du temps à un projet pour qu'il puisse durablement établir son modèle économique.

► **FICHE-EXEMPLE 25 : Superquinquin**
Commune de Lille > page 85

► **FICHE-EXEMPLE 26 : Compostage collectif**
Commune de Tourcoing > page 87

PARTIE 4 :

IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LES PROJETS DE TRANSITION DU TERRITOIRE

Une collectivité ou un EPCI peut, on l'a vu, sensibiliser sa population aux enjeux des transitions écologiques, économiques et sociales. Elle ou il peut également contribuer aux changements de comportements et à l'engagement de ces citoyens dans ces transitions, que ce soit dans le cadre de démarches individuelles ou collectifs. Elle ou il peut enfin choisir de placer les citoyens au cœur même de ces politiques de transition, pas seulement en qualité de bénéficiaires mais bien en qualité de parties prenantes.

Les dynamiques comme rev3 s'inscrivent en effet dans une nouvelle culture politique qui cherche à établir une nouvelle forme de relation entre les élus, dépositaires d'une légitimité tirée du suffrage universel, et les habitants, que ceux-ci agissent en qualité d'usagers, de contributeurs ou de simples citoyens.

En écho à cette nouvelle liberté d'agir, de participer à la décision, répond une plus forte responsabilisation. Impliquer les citoyens, c'est aussi les sensibiliser aux contraintes de l'action publique, à la difficulté de construire du consensus. Cela permet en outre à la collectivité de construire un dialogue sur la durée qui, s'il n'empêche pas les oppositions, permet à minima de faire de la pédagogie et de mettre en débat ses projets pour les enrichir.

Il existe de nombreuses formes de démarches impliquantes. Nous avons choisi d'aborder d'une part l'implication des citoyens dans des instances de gouvernance et de décision, d'autre part l'implication financière des citoyens dans des projets d'investissement et d'aménagement.

4.1. Implication citoyenne dans des instances de gouvernance et de décision

L'implication des citoyens évoquée ici dépasse les traditionnelles concertations ou réunions publiques. Ce dont il est question, c'est de prise de décision citoyenne.

Cette participation à la prise de décision peut s'inscrire dans le cadre de la gouvernance d'un projet de transition ou mieux encore dans le cadre de la gouvernance d'une stratégie territoriale multi-acteurs. Les citoyens, usagers, entrepreneurs, militants associatifs, membre de structures d'animation locale, contribuent alors à la fixation des priorités d'action.

La prise de décision des citoyens peut également avoir une dimension financière. Par le biais du budget participatif, la collectivité territoriale accepte de confier à des citoyens l'affectation d'un budget dédié. Né en 1989 à Porto Alegre au Brésil, cet outil a connu au cours des dernières années un fort développement en France. Cette forme « d'abandon partiel de souveraineté » des élus locaux contribue de fait à une meilleure articulation entre démocratie représentative et démocratie participative. C'est une réelle opportunité pour la collectivité d'impliquer durablement les citoyens dans ses politiques et projets de transition.

PARTIE 3 :

▶ **FICHE-EXEMPLE 27 : Gouvernance Citoyenne TETE**
Communauté Urbaine d'Arras ➤ page 91

▶ **FICHE-EXEMPLE 28 : Budget participatif**
Commune de Lille ➤ page 93

4.2. Financement citoyens dans les projets d'aménagement de la collectivité

© D. BOKALO / Région Hauts-de-France



Une collectivité qui souhaite investir dans des projets d'aménagement s'inscrivant dans les transitions peut, par choix politique ou par manque de moyens, décider de mobiliser l'épargne de ces habitants. Selon les cas et les objectifs poursuivis, les modalités retenues sont très variables.

La collectivité peut par exemple mobiliser cette épargne dans des projets de production d'énergie renouvelable citoyenne. Regroupés dans une société de projet, collectivité et citoyens investissent conjointement et tirent conjointement les bénéfices de cet investissement durable.

Le financement participatif, sous d'autres formes, peut également contribuer à la réalisation d'autres types de projets de transition sur le territoire de la collectivité.

Des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire comme les organismes de placement collectifs solidaires, les structures citoyennes d'investissement solidaire (clubs CIGALES ; fonds « Autonomie et Solidarité » en Hauts-de-France...), les acteurs bancaires relevant de l'ESS (la Nef, la Caisse Solidaire...) peuvent utilement aider collectivités et citoyens à réaliser ensemble des projets de transition s'inscrivant dans rev3.

Enfin, la solution du crowdfunding est depuis peu accessible aux collectivités. Ce mode de financement participatif s'avère très attractif par sa simplicité de mise en œuvre et par l'abaissement des coûts de collectes de ressources financières qu'il induit. Ce recours direct aux particuliers sous forme de dons présente cependant des limites et soulève nombre de questions en termes de légitimité et d'équité territoriale.

La Direction régionale de l'ADEME a récemment mobilisé de l'expertise sur cette question du financement participatif, à la fois à des fins d'analyse de l'existant sur le territoire régional, à la fois à des fins d'accompagnement de projets spécifiques.

▶ **FICHE-EXEMPLE 29 : Société coopérative d'énergie renouvelable d'Aanor**
commune d'Aanor ➤ page 95

▶ **Fiche-exemple 30 : Financement participatif d'un parc de loisirs**
Commune de Molliens-Dreuil ➤ page 97

ET LA RÉGION DANS TOUT ÇA ?

Si ce guide a pour vocation d'éclairer les élus des communes et EPCI des Hauts-de-France ainsi que leurs services sur des modalités pratiques d'implication des citoyens dans les politiques locales s'inscrivant dans les transitions, et plus spécifiquement dans rev3, ce n'est pas la seule contribution de la Région Hauts-de-France. Celle-ci met en effet en œuvre plusieurs dispositifs pouvant utilement contribuer à cette implication.

La contractualisation

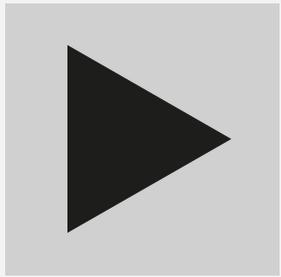
Dans le cadre de son partenariat avec l'Etat et l'ADEME, la Région peut accompagner des territoires dans la préfiguration de contrats d'objectifs pour la territorialisation de la Troisième révolution industrielle (COTTRI). Ces contrats et leurs préfigurations peuvent accorder à l'implication des citoyens une place centrale.

La mobilisation d'expertises

Au sein de la Région, la Mission TRI peut, dans des conditions précises, mobiliser une expertise externe sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner un acteur du territoire dans l'élaboration d'une stratégie ou dans la mise en œuvre d'un projet s'inscrivant explicitement dans rev3. Cet accompagnement peut plus ou moins spécifiquement porter sur l'implication citoyenne.

Le financement de projets d'initiative citoyenne

Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) est un fonds géré par une association. Son but : soutenir des microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité sur les quartiers de la Politique de la Ville en Hauts-de-France. Le but pour la Région qui abonde ces fonds est de développer une citoyenneté active dans les quartiers à travers une animation de proximité (association porteuse accompagnée par les collectivités territoriales) et une gestion participative (comités d'attribution). Plusieurs des 10 thématiques retenues par le PIC s'inscrivent de fait dans les transitions : transition énergétique et écologique, circuits courts, démocratie numérique, innovation sociale... Informations disponibles sur www.hautsdefrance.fr/pic.



FICHES-EXEMPLES



TABLE DES MATIERES DES FIC

PARTIE 1 : SENSIBILISER LES CITOYENS AUX ENJEUX DE REV3

FICHE-EXEMPLE 1 : Programme d'éducation à l'environnement Communauté Urbaine d'Arras (107 000 habitants, Pas-de-Calais)	33
FICHE-EXEMPLE 2 : Spectacle de sensibilisation Communauté de Communes de la Haute Somme (28 000 habitants, Somme)	35
FICHE-EXEMPLE 3 : Atelier sur la réduction des déchets Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (51 000 habitants, Somme)	37
FICHE-EXEMPLE 4 : Ateliers sur l'innovation et le numérique Commune de Béthune (25 000 habitants, Pas-de-Calais)	39
FICHE-EXEMPLE 5 : Ateliers citoyens de sensibilisation au développement durable Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (85 000 habitants, Aisne)	41
FICHE-EXEMPLE 6 : Cafés citoyens et ateliers Commune de Grande-Synthe (24 000 habitants, Nord)	43
FICHE-EXEMPLE 7 : Rencontres territoriales rev3 Commune de Fourmies (13 000 habitants, Nord)	45
FICHE-EXEMPLE 8 : Quinzaine du Développement Durable Communauté de Communes de la Picardie Verte (33 000 habitants, Oise)	47
FICHE-EXEMPLE 9 : DDTours du CERDD Centre Ressource du Développement Durable (Pas-de-Calais)	49
FICHE-EXEMPLE 10 : Pévèle Circulaire pour engager les entreprises dans rev3 Communauté de Communes de Pévèle-Carembault (94 000 habitants, Nord)	51
FICHE-EXEMPLE 11 : Salon professionnel My Green City Communauté de Communes de Lens-Liévin (245 000 habitants, Pas-de-Calais)	53
FICHE-EXEMPLE 12 : Salon de l'innovation et du numérique Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (34 000 habitants, Pas-de-Calais)	55
FICHE-EXEMPLE 13 : Aide à l'achat d'un vélo Commune de Marcq-en-Barœul (40 000 habitants, Nord)	59

PARTIE 2 : CONDUIRE À L'ACTION INDIVIDUELLE EN FAVEUR DES TRANSITIONS

HES-EXEMPLES

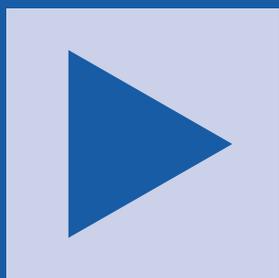
PARTIE 2 : CONDUIRE À L'ACTION INDIVIDUELLE EN FAVEUR DES TRANSITIONS

FICHE-EXEMPLE 14 : Tarification incitative à la réduction des déchets Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (45 000 habitants, Oise)	61
FICHE-EXEMPLE 15 : Familles Zéro Déchet Commune de Roubaix (96 000 habitants, Nord)	63
FICHE-EXEMPLE 16 : Défi familles à énergie positive Métropole Européenne de Lille (1 200 000 habitants, Nord)	65
FICHE-EXEMPLE 17 : Guichet unique énergie Communauté d'Agglomération de la région de Compiègne (72 000 habitants, Oise)	67
FICHE-EXEMPLE 18 : Plateforme de la mobilité Commune de Fourmies (13 000 habitants, Nord)	69
FICHE-EXEMPLE 19 : Apport volontaire des déchets papier et emballages carton Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole (176 000 habitants, Somme)	71
FICHE-EXEMPLE 20 : Le Bou'sol, monnaie locale complémentaire du Boulonnais Communauté d'Agglomération du Boulonnais (116 000 habitants, Pas-de-Calais)	75
FICHE-EXEMPLE 21 : REZO POUCE & REZO SENIORS Communauté de Communes du Plateau Picard (30 000 habitants, Oise)	77
FICHE-EXEMPLE 22 : La Station, fablab et co-working Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (105 000 habitants, Pas-de-Calais)	79
FICHE-EXEMPLE 23 : Appel à projets Fifty/Fifty Commune de Loos-en-Gohelle (6 500 habitants, Pas-de-Calais)	81
FICHE-EXEMPLE 24 : Appel à projets « Mets la transition dans ton quartier » Métropole Européenne de Lille (1 200 000 habitants, Nord)	83
FICHE-EXEMPLE 25 : Superquinquin Commune de Lille (233 000 habitants, Nord)	85
FICHE-EXEMPLE 26 : Compostage collectif Commune de Tourcoing (98 000 habitants, Nord)	87

PARTIE 3 : CONTRIBUER À DES DYNAMIQUES COLLECTIVES

PARTIE 4 :
IMPLIQUER
LES CITOYENS
DANS LES
PROJETS
DE TRANSITION
DU TERRITOIRE

FICHE-EXEMPLE 27 : Gouvernance Citoyenne TETE Communauté Urbaine d'Arras (107 000 habitants, Pas-de-Calais)	91
FICHE-EXEMPLE 28 : Budget participatif Commune de Lille (233 000 habitants, Nord)	93
FICHE-EXEMPLE 29 : Société Coopérative d'énergie renouvelable d'Anor Commune d'Anor (3 400 habitants, Nord)	95
FICHE-EXEMPLE 30 : Financement participatif d'un parc de loisirs Commune de Molliens-Dreuil (800 habitants, Somme)	97



FICHES-EXEMPLES

PARTIE 1 :

**SENSIBILISER LES CITOYENS
AUX ENJEUX DE REV3**

FICHE-EXEMPLE 1 :

Programme d'éducation à l'environnement

Communauté Urbaine d'Arras

(107 000 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Coralie Fleurquin,
Directrice Climat Air Energie



La Communauté Urbaine d'Arras (CUA), Territoire Démonstrateur rev3, a été signataire en 2018 du premier Contrat de Transition Ecologique. Elle mène depuis 2008 un programme ambitieux d'éducation au développement durable dans les écoles primaires qui fait d'elle un exemple inspirant pour les autres collectivités du territoire.

La collectivité accompagne les classes sur trois ans

En 2018, 22 classes ont été sélectionnées à la suite d'un appel à candidature et un contrat de 3 ans a été signé avec le directeur de chaque école. Les élèves suivent alors 2 modules par an, organisés autour d'une thématique et de 3 séances d'1h30 environ. Les thématiques sont par exemple l'eau, l'énergie, la mobilité, les déchets, le changement climatique et les milieux naturels. Les modules intègrent également des sorties à l'extérieur. A la fin des 3 ans, chaque élève reçoit un diplôme d'éco-citoyen au cours d'un événement de clôture. D'autres temps forts tels qu'un concours de réduction de la température (opération « Gros pull ») sont organisés pour entretenir la motivation des classes.

Le choix ambitieux d'une gestion interne

La sensibilisation de la CUA mobilise 3 ETP en interne (une coordinatrice de la Direction Climat, Air, Energie et deux animateurs) et un budget annuel de 35 000 €.

D'après le Code de l'éducation, aucun diplôme n'est exigé pour éduquer à l'environnement dans les écoles primaires et les interventions occasionnelles n'impliquent qu'une autorisation du directeur (différent pour le secondaire).

Une intervention régulière doit cependant faire l'objet d'une convention signée entre la collectivité qui emploie l'animateur et l'inspecteur de l'Education Nationale pour le primaire (contresignature du directeur de l'école) ou le chef d'établissement pour le secondaire.

5 500 élèves sensibilisés

En 10 ans, 200 classes ont été sensibilisées (du CE2 au CM2), chacune pendant 3 ans. Cela correspond à 5 500 élèves et 372 ateliers pour la seule année 2017/2018. L'ambition est revue à la hausse avec le lancement en 2018 du Grand Arras en T.E.T.E.® (territoire exemplaire de la transition écologique). L'objectif est de doubler le nombre de personnes sensibilisées par an d'ici à 2022. Sur le fond, une nouvelle thématique va être introduite dans les ateliers : l'alimentation.

Facteurs de réussite :

- Utiliser les concepts originaux de rev3 pour enrichir les contenus pédagogiques
- Accompagner les classes sur plusieurs années pour une sensibilisation plus approfondie
- Organiser des sorties et prévoir des temps forts pour motiver les acteurs
- Mobiliser un service civique pour animer les activités à moindre coût

Points de vigilance :

- S'appuyer sur une volonté politique explicite car l'éducation à l'environnement est une compétence facultative
- Choisir de bons animateurs, c'est un métier à part entière
- Equilibrer la quantité de classes touchées et la qualité de la formation délivrée
- Associer les inspecteurs de l'Education Nationale du territoire à chaque étape du projet

FICHE-EXEMPLE 2 :

Spectacle de sensibilisation

Communauté de Communes de la Haute Somme

(28 000 habitants, Somme)

Contact : Pascaline Pilot, Administration Générale



En 2017-2018, la Communauté de Communes de la Haute Somme a financé le spectacle Attention ça chauffe en partenariat avec le Conseil régional des Hauts de France et l'association du Chapiteau Vert.

Financer un évènement pour un grand nombre de classe

Ce spectacle labélisé Solution COP 21 propose une heure de sensibilisation au changement climatique. Il fut retenu dans ce guide pour l'ampleur et l'efficacité de sa diffusion. La collectivité a un rôle à jouer pour inspirer et soutenir financièrement les établissements dans le choix de leurs sorties scolaires. Un spectacle ou une projection doit être adapté au niveau des élèves et préparé en amont par l'enseignant.

Un spectacle réalisé devant plus de 1 700 jeunes

Le spectacle Attention ça chauffe a été présenté à tous les élèves scolarisés sur le territoire du CE1 à la 5^{ème}, soit plus de 1 700 jeunes.

Pour les élèves plus âgés, il est possible d'organiser des projections de documentaires écologiques. Ainsi par exemple la projection du célèbre documentaire Demain réalisé en 2015 par Cyril Dion et Mélanie Laurent.

Des conférences d'intervenants extérieurs peuvent être proposées, mais également des sorties. Ainsi l'exemple des DDTour scolaires menés en partenariat avec des offices de tourisme (notamment Lens-Liévin et Dunkerque) et le CERDD.

Facteurs de réussite :

Préparer la sortie en amont avec les jeunes et les équipes éducatives

Points de vigilance :

Ne pas proposer un spectacle ou un documentaire inadapté à la tranche d'âge des élèves



© D.R.

FICHE-EXEMPLE 3 :

Atelier jeunesse sur la réduction des déchets

Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

(51 000 habitants, Somme)

Contacts : Anna Paillet, cheffe de projet Mission

Prévention des Déchets ; Ludovic Travet, Directeur du Service Enfance et Jeunesse ;



Labellisée territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage par le Ministère de la transition écologique et solidaire, intégrée dans un territoire démonstrateur rev3, la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS) a fait de la sensibilisation à la réduction des déchets une de ses priorités. Il se trouve que l'EPCI compte également parmi ses champs de compétence l'enfance et la jeunesse.

Sensibiliser les enfants par le jeu et les adolescents par la responsabilisation

L'atelier sur la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire organisé en 2017 par l'EPCI a mobilisé 22 jeunes volontaires de 10/13 ans fréquentant le Centre d'Accueil des Jeunes. Sur la question de l'alimentation, des animations ludiques et participatives (assurées par l'association Groupe d'Appui et de Solidarité) ont permis de contribuer à une prise de conscience par les jeunes des inégalités à travers le monde en matière d'accès à l'alimentation, des interdépendances mondiales et de l'impact social et environnemental de nos modes de production et de consommation alimentaire. A la suite de ces animations, un jardin partagé a été mis en place à l'espace Saint-Gilles afin de travailler sur la saisonnalité des produits et sur les différentes approches agricoles.

De son côté, l'association 2ème chance, acteur local de réemploi conventionné avec la CABS, a travaillé avec les jeunes sur la récupération d'objet en vue du réaménagement des locaux du Centre d'Accueil.

Dans le même temps, des jeunes de 14 à 18 ans ont également été associés à la démarche. A l'occasion de la préparation de séjours ou d'activités particulières, les animateurs les ont incités lors des courses à s'interroger sur l'origine géographique des produits, sur leur mode de fabrication et sur leur impact « déchets ».

Développer une synergie entre parties prenantes

Afin de s'adresser de la meilleure façon aux jeunes, une étroite collaboration a été initiée entre le Service Enfance et Jeunesse, le Service Prévention des Déchets (compétence facultative) et les acteurs associatifs impliqués. C'est en l'occurrence le Service Prévention des Déchets qui a financé l'intervention des prestataires dans les centres de loisirs relevant de la Communauté d'Agglomération. De leur côté, les associations, en marge de leurs interventions, ont contribué à la formation des animateurs relevant du Service Enfance et Jeunesse. Cette question de la formation des animateurs s'avère essentielle. Elle permet d'inscrire les actions de sensibilisation dans le temps, indépendamment de la mobilisation d'acteurs externes qui peuvent eux apporter ponctuellement une plus-value thématique ou pédagogique.

Facteurs de réussite :

- Travailler en amont avec les élus et les services spécialisés de la collectivité
- Rassembler tous les acteurs et recenser leurs besoins au sein d'un comité de pilotage annuel
- Faire prendre conscience aux jeunes qu'ils sont acteurs du projet et impliquer les parents

Points de vigilance :

- Assurer un suivi afin de cadrer l'action
- Impliquer fortement les équipes d'animation et contribuer à leur montée en compétences
- Etre complémentaire du travail de sensibilisation effectué par les établissements scolaires.



FICHE-EXEMPLE 4 :

Ateliers sur l'innovation et le numérique

Commune de Béthune

(25 000 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Nabil Hihat,
dirigeant bénévole d'Indelab



A Béthune, commune située dans le Pôle Métropolitain de l'Artois, Territoire Démonstrateur rev3, La Fabrique – by Béthune Smart City est un tiers-lieu installé depuis septembre 2018 dans l'ancienne Chambre de commerce et d'industrie. Lieu de la construction du territoire de demain (autour de la démarche smart city de la ville de Béthune), La Fabrique abrite également le fablab Indelab, un café citoyen BookKafé et un espace de coworking. Cette structure contribue directement à la diffusion de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération inscrite parmi les piliers de rev3.

Des ateliers accessibles

Pour favoriser l'appropriation citoyenne de cette thématique, Indelab organise des ateliers d'une demi-journée pour un coût par groupe de 200 euros, consommables inclus. Des abonnements préférentiels sont proposés à partir de 10 euros par mois pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Les jeunes sont naturellement très représentés.

La Ville de Béthune recourt aux services d'Indelab afin d'organiser des ateliers pour les groupes de jeunes accueillis dans ses centres de loisirs, inscrivant ainsi les transitions et la révolution numérique au cœur de sa politique jeunesse.

La dimension « appropriation citoyenne » du projet porte également sur le mode de financement de ce dernier puisqu'une campagne de financement participatif par dons fut menée fin 2017. Elle a permis de collecter 5 015 euros sur un objectif de 5 000 €, grâce aux contributions de 90 citoyens, rendant ainsi possible l'acquisition d'une imprimante 3D haute précision.

3 000 personnes touchées dont plus de 600 jeunes

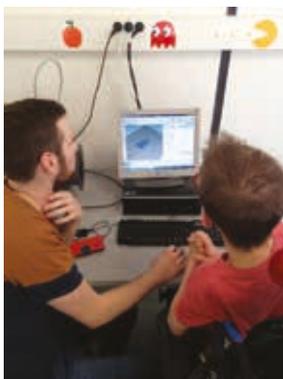
Le fablab Indelab, créé en avril 2017 sous forme de société coopérative, a déjà touché près de 3 000 personnes dont 550 collégiens et 100 lycéens.

Facteurs de réussite :

Compléter l'éducation classique au développement durable en finançant des ateliers centrés sur l'innovation et l'insertion professionnelle dans les nouveaux modèles économiques

Points de vigilance :

Mettre en perspective les ateliers avec les enjeux du développement durable pour ne pas négliger la sensibilisation théorique



© D.R.

(1) - Cf. fiche-exemple n°22 – La Station

FICHE-EXEMPLE 5 :

Ateliers citoyens de sensibilisation au Développement Durable

Agglo du Saint-Quentinois

(85 000 habitants, 39 communes, Aisne)

Françoise DELATTRE, Directeur de la Cohésion Communautaire

Céline Mertens, Cheffe de mission Développement Durable et Troisième Révolution Industrielle



Territoire démonstrateur rev3, l'Agglo du Saint-Quentinois organise régulièrement des ateliers de sensibilisation au développement durable à destination des citoyens du territoire intercommunal.

Ces ateliers sont gratuits et mis en place avec le soutien de partenaires (GMF prévention, Leclerc, Cora,...) et des différentes directions impliquées dans la Troisième Révolution Industrielle (la Direction de la Proximité, la Direction de la Cohésion Communautaire et la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts...).

Organisés environ une fois par mois, ces ateliers traitent de problématiques diverses pour sensibiliser les citoyens aux nouveaux modèles économiques (économie circulaire), à la préservation de l'environnement (réduction des déchets, saisonnalité des produits alimentaires, protection de la biodiversité), à la mobilité durable ou encore aux éco-gestes à la maison.

Deux modalités d'intervention

Ces ateliers de sensibilisation se déclinent sous deux formes différentes :

- Des ateliers dans les locaux de l'Agglo grâce à un espace aménagé permettant d'aborder des problématiques comme le gaspillage alimentaire, la saisonnalité des aliments...

- Des ateliers « décentralisés » dans les communes membres grâce à un bus dédié. Inscrits dans la démarche « une Agglo, au plus proche de ses habitants », ils sont davantage orientés sur les champs de

compétence de l'Agglo : tri et collecte des déchets, aménagement des chemins de randonnée, cycle de l'eau, ...

Au sein de l'Agglo du Saint-Quentinois, les ateliers sont portés conjointement par la Mission Développement Durable pour leurs contenus et par la Direction de la Cohésion Communautaire pour leur mise en œuvre.

Facteurs de réussite :

- Choisir des sujets qui touchent les citoyens au plus près de leur quotidien et de leurs usages
- S'assurer, quand cela est possible, que les participants aux ateliers partent avec des connaissances et également le fruit de leur participation
- Disposer de locaux confortables et fonctionnels (notamment pour la cuisine)

Points de vigilance :

- Multiplier les canaux de communication (site Internet, réseaux sociaux, affiches en mairie et sur les sites de l'Agglo, flyers et spots radio)
- Proposer une animation véritablement participative pour éviter le « cours magistral »
- Veiller à la bonne mixité sociale des ateliers
- Proposer des ateliers gratuits.



© D.R.

FICHE-EXEMPLE 6 :

Cafés citoyens et ateliers

Commune de Grande-Synthe

(24 000 habitants, Nord)

Contact : Julian Mierzejewski, Chef de projet l'Atelier, université populaire de la ville de Grande Synthe



La Ville de Grande-Synthe est membre de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Territoire Démonstrateur rev3. Sa politique d'éducation populaire aux enjeux de transition est particulièrement dynamique et prend entre autres la forme, depuis 2014, de Cafés citoyens : il s'agit de débattre entre soi, publiquement et simplement, sur un thème, sans invité. Ces rendez-vous sont l'occasion d'entamer une réflexion locale pour la mise en œuvre des solutions alternatives proposées dans le cadre d'autres événements de sensibilisation (conférences-débats par exemple). En parallèle aux Cafés citoyens, sont également organisés des ateliers de sensibilisation portant sur des thématiques attractives : agro-écologie, utilisation des plantes médicinales, décryptage des factures d'eau et d'électricité, fabrication de produits d'hygiène et d'entretien, formation à la fabrication de composteur et de poulailler (en partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque)...

Comme pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, les ateliers sont gratuits car l'objectif est d'être ouvert à tous pour éveiller l'esprit critique des citoyens. Une synergie s'opère naturellement entre les différents projets. Ainsi, les ateliers permettent de mettre en pratique les idées évoquées lors des cafés citoyens ou des conférences-débats mais aussi de mobiliser de nouvelles énergies pour une autre action, les jardins partagés, toujours mis en œuvre dans une perspective de mixité sociale.

Des animateurs auto-formés et des prestataires externes

Les ateliers sont portés en interne par le service municipal l'Atelier - Université Populaire de Grande-Synthe. En termes de moyens, ce service dispose de 4 ETP pour un budget hors salaire de 10 000 euros en 2017/2018 (dont 90% pour les frais de déplacement des conférenciers). Les animateurs doivent souvent s'auto-former, ce qui implique une forte motivation et polyvalence.

Pour une communication optimale, les citoyens doivent entendre parler de l'évènement par l'intermédiaire de plusieurs canaux : site internet, affiches, réseaux sociaux... Les spots radio sont aussi très efficaces.



Des ateliers qui affichent complets en 24 heures

50 ateliers ont été organisés en 2018 par la Ville de Grande-Synthe et le même objectif est fixé pour 2019. Cela correspond à plus de 600 participants chaque année.

Le dispositif fait face à une demande considérable (places écoulees en 24h) et travail en permanence avec une liste d'attente. Toutes les catégories socio-professionnelles et tous les âges sont représentés.

Facteurs de réussite :

- Utiliser les ateliers comme porte d'entrée pour d'autres dispositifs
- Elargir l'offre aux collectivités voisines et mutualiser les ateliers
- Proposer des ateliers originaux avec une réelle utilité quotidienne (économies financières)
- Créer une ambiance conviviale et intergénérationnelle.

Points de vigilance :

- Déterminer avec soin la date et de l'horaire selon le type de public.
- Chiffrer les objectifs et mesurer les résultats de chaque activité pour un bilan rigoureux.
- Veiller à ce que les ateliers associent partage de savoirs et sensibilisation aux défis environnementaux

FICHE-EXEMPLE 7 :

Rencontres Territoriales rev3

Commune de Fourmies

(13 000 habitants, Nord)

Contact : Marie Henneron,
Responsable du Service Troisième Révolution Industrielle



La Ville de Fourmies, également territoire démonstrateur rev3, a organisé le 7 novembre 2017 les 1^{ères} Rencontres Territoriales rev3. Cet évènement, soutenu par la Région, avait pour objectif la valorisation des actions locales s'inscrivant dans la Troisième Révolution Industrielle, qu'elles traitent d'énergie, de mobilité, de numérique ou de gouvernance partagée. Tout en mettant en avant le projet politique municipal, l'objectif était également de donner la parole aux citoyens : entrepreneurs, lycéens ou simples bricoleurs motivés témoignant de leur implication.

L'évènement a pu bénéficier de la présence de Xavier Bertrand, Président du Conseil régional mais également de celle de Sébastien Lecornu, Secrétaire d'Etat à la transition écologique, et de celle de Jeremy Rifkin, le prospectiviste américain à l'origine du concept de Troisième révolution industrielle.

Donner une visibilité globale à une dynamique locale

Ces Rencontres Territoriales ont donné à la Ville l'opportunité de donner de la visibilité à ses actions rev3. Fourmies a ainsi pu valoriser sa plateforme de la mobilité, son fablab, son éco-quartier, ainsi que ses partenariats expérimentaux avec Orange et Transdev tout en sensibilisant sa population aux enjeux de développement durable et à la mise en œuvre d'une nécessaire transition. Ce type d'évènement ne peut cependant concerner que des collectivités déjà engagées dans des dynamiques de transition de ce type et disposant de résultats suffisamment exploitables.

Près de 500 participants convaincus et une forte couverture médiatique

470 personnes ont participé à cette manifestation. Grâce à la couverture médiatique locale et nationale permise par la présence de personnalités de renom, la Ville de Fourmies est désormais identifiée comme une ville pionnière de la transition et comme une vitrine de rev3. Ces Rencontres Territoriales ne sont sans doute pas étrangères à la signature à Fourmies en novembre 2018, par l'Etat et le territoire Sambre-Avesnois, du deuxième Contrat de Transition Ecologique.



© X. RENOUX / Région Hauts-de-France

Facteurs de réussite :

- Etre engagé dans une démarche de transition riche de premiers résultats à valoriser
- Inscrire l'évènement dans une dimension locale mais également régionale, nationale et internationale.
- S'appuyer sur un projet politique structuré permettant de faire ressortir les interconnexions et la cohérence générale.

Points de vigilance :

- Garder en tête que l'implication de personnalités de renom, si elle facilite la mobilisation des citoyens et contribue à la visibilité de l'évènement, est une activité très chronophage qui mobilise en conséquence plusieurs personnes.

FICHE-EXEMPLE 8 :

La Quinzaine du Développement Durable

Communauté de Communes de la Picardie Verte

(33 000 habitants, Oise)

Contact : Thibault Leclercq,
Chef du Service Développement Durable



En échos aux Semaines du Développement Durable de l'Union Européenne, la Communauté de Communes de la Picardie Verte a organisé du 9 au 27 octobre 2017 la Quinzaine du Développement Durable. Cet événement grand public a valorisé de nombreux projets locaux de transition écologique en sensibilisant les citoyens.

Parmi les activités emblématiques proposées, on comptait des ateliers famille nature, la projection débat du documentaire Demain réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent, un salon de la thermographie pour visualiser les flux de chaleur de son habitation ou encore la sensibilisation à la mobilité verte par la présentation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

La programmation s'est caractérisée par la diversité des thématiques abordées et le lien étroit établi avec les acteurs locaux qui animaient bénévolement chaque activité. Le ciné débat fut par exemple animé par un enseignant de l'Université UniLaSalle de Beauvais.

Un évènement qui s'inscrit dans le cadre d'un contrat ADEME-Région

La Quinzaine du Développement Durable s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) que la Picardie Verte a signé avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France pour la période 2016-2019.

L'élu en charge du développement durable est à l'initiative du projet qui fut porté par la chargée de mission développement durable en partenariat avec le service communication. La communication s'est faite par différents canaux : affiches, réseaux sociaux, radio... mais aussi 37 000 sacs à baguettes distribués par 10 boulangeries locales.



© D.R.

8 dates et 200 participants

200 personnes ont participé à la Quinzaine du Développement Durable. Les ateliers famille nature se sont inscrits dans la durée car depuis deux ateliers par mois sont proposés par la Communauté de Communes (signature d'une convention avec l'association Corrélation).

L'investissement total dans le COTTRI est de 386 000 € financé à 70% par l'ADEME et la Région. Il doit permettre la rénovation de 320 logements, 9 actions de sensibilisation à destination du grand public et des élus, 10 actions d'économie circulaire avec les scolaires et 2 études de faisabilité pour la production locale d'énergie renouvelable.

Facteurs de réussite :

- Disposer d'un porteur de projet informé de l'existant et proche des acteurs locaux
- Confier l'animation aux acteurs locaux pour une appropriation citoyenne totale
- Inscrire le projet dans une politique de développement durable ambitieuse

Points de vigilance :

- Mettre en place une communication efficace pour mobiliser en nombre et éviter les possibles frustrations.

FICHE-EXEMPLE 9 :

DDTours du CERDD

Centre Ressource du Développement Durable

Contact : Marjorie Duchêne du CERDD,
Chargée de communication



Lancé en 2014 par le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) et ses partenaires, le DDTour est un panel de visites professionnelles clés en main, d'une demi-journée à plusieurs jours, regroupant 10 à 30 personnes, pour aller à la rencontre sur le terrain, des entreprises, collectivités et associations qui font le développement durable au quotidien.

En Hauts-de-France, de nombreux acteurs et citoyens engagés voient le développement durable et rev3, la déclinaison en région de la Troisième révolution industrielle, comme une ligne à suivre pour préparer un avenir plus sobre, décarboné et se mobilisent sur leurs territoires... Le DDTour est une vitrine de ces initiatives contribuant aux transitions

écologiques, économiques et sociales. C'est un apport de contenus concrets, de chiffres et de preuves qu'il est possible de mettre en œuvre collectivement un autre mode de développement. Les collectivités peuvent se positionner de deux manières différentes.

Bénéficiaire d'un service clé en main

Une collectivité qui souhaite faire bénéficier ses agents, élus ou partenaires d'un DD Tour peut directement contacter le CERDD pour organiser et réserver sa visite. Sur place, les visiteurs sont accueillis et guidés par les acteurs locaux.

Les thématiques abordées sont multiples : alimentation durable, biodiversité, climat-énergie, écoconstruction, innovation sociale, mobilisation citoyenne, nouveaux modèles économiques et urbanisme durable. Près de 20 circuits différents figurent sur le catalogue 2018 et un certain nombre d'entre eux illustrent rev3.

Rendre visible ses propres initiatives de transition et projets rev3

Un des premiers DDTours organisé fut celui de Loos en Gohelle. Le CERDD ainsi que les élus et services de la Ville ont élaboré le circuit qui permet, en présence d'un élu, chargé de mission ou guide professionnel, la découverte en 3 heures des actions et projets emblématiques du territoire : lotissements bioclimatiques, église solaire, ceinture verte, jardins partagés...

D'autres villes ou agglomérations ont également mobilisé le CERDD pour construire conjointement des circuits spécifiques (<http://www.cerdd.org/Les-services-du-Cerdd/DDTour-voyages-en-terre-de-transitions/Decouvrez-les-circuits/DDTour-Classique>).

200 visites et 5 000 participants depuis 2014

Depuis 2014, ce sont 200 visites DDTour qui ont été organisées, auxquelles ont participé 5 000 personnes. Face à ce succès et au besoin de sensibiliser le plus grand nombre, certains porteurs d'une offre DDTour élargissent leur offre au grand public et aux scolaires. C'est le cas des Offices de Tourisme de Lens-Liévin et de Dunkerque.

Facteurs de réussite :

- Intégrer au groupe tous les acteurs concernés par les enjeux de transition
- Stimuler les échanges et les questionnements pendant la visite
- Valoriser le temps de trajet pour rappeler les contenus et objectifs de la visite, puis pour débriefer et recueillir les impressions des participants

Points de vigilance :

- Anticiper la manière d'entretenir l'inspiration, les synergies provoquées par la participation à un DD Tour.



© FIDZ

FICHE-EXEMPLE 10 :

Pévèle Circulaire pour engager les entreprises dans rev3

Communauté de Communes de Pévèle-Carembault

(94 000 habitants, Nord)

Contact : Sébastien Deviers,
Directeur du Pôle Développement Economique



La Communauté de Communes de Pévèle-Carembault, territoire démonstrateur rev3, mène depuis 2011 un programme de sensibilisation et d'accompagnement de ses entreprises en matière de transition écologique et technologique. Cet exemple a été retenu pour sa cohérence avec la politique globale de la collectivité, axée sur le développement de nouveaux modèles économiques (ex : Pévèle Parc, parc d'activité démonstrateur rev3).

Créer un club de dirigeants durables pour favoriser l'échange de bonnes pratiques rev3

Les entreprises agissent souvent de manière trop isolée et les collectivités ont parfois du mal à identifier les besoins concrets de leurs dirigeants. Le projet Pévèle-Circulaire propose aux entreprises un accompagnement sous forme de cycles de six ateliers sur les pauses déjeuners, tous les deux mois. Ces ateliers s'adaptent aux différentes cibles du tissu économique : ateliers de créateurs d'entreprise, de dirigeants de TPE, de PME, etc.

Un club des dirigeants durables se réunit par ailleurs pour identifier des moyens d'action en faveur des transitions. L'atelier middle management permet quant à lui à des cadres de sensibiliser leurs équipes à la dynamique rev3. Ainsi, les dirigeants disposent de courroies de transmission en interne pour concrétiser leurs engagements rev3.

Le programme Pévèle-Circulaire est porté par le Pôle Développement Economique de la collectivité, et plus précisément par deux équivalents temps plein. La collectivité a fait le choix d'externaliser l'animation des ateliers, se concentrant ainsi sur la conception des modules et l'assurance qualité des accompagnements réalisés. Un module de six ateliers coûte de 6.000€ à 10 000€ environ.



© D.R.

Un atelier dédié à rev3 à partir de 2019

L'atelier Premier Pas Rev3 qui verra le jour en février 2019 est destiné aux entreprises très éloignées des enjeux de la transition qui souhaiteraient en savoir plus sur la démarche. D'une manière générale, le dispositif contribue fortement à l'attractivité économique du territoire.

Facteurs de réussite :

- Recourir à une expertise externe permettant une plus grande qualité et flexibilité des ateliers et un renouvellement de l'offre
- Constituer des groupes de 10 à 15 participants pour les ateliers
- En cas de moyens trop limités, valoriser les clubs de discussion qui se passent de prestataires et qui s'intéressent à des bonnes pratiques menées par les entreprises elles-mêmes
- Favoriser le dialogue entre pairs (dirigeants avec dirigeants, créateurs avec créateurs...).

Points de vigilance :

- Anticiper les différences de cultures entre acteurs publics/acteurs privés (horaires des ateliers, qualité de l'activité, souci de rentabilité...)
- S'assurer de la mobilisation des élus pour favoriser une rencontre physique avec les entreprises ciblées
- Penser également à la sensibilisation des agents de la collectivité pour entraîner l'ensemble de la collectivité dans la dynamique.

FICHE-EXEMPLE 11 :

Salon professionnel My Green City

Communauté de Communes de Lens-Liévin

(245 000 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Sylvie Depraetere,
Cheffe de projet Troisième Révolution Industrielle



My Green City est un salon professionnel dont la première édition a eu lieu en février 2018. Consacré à la transition écologique et technologique, cet événement est porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), membre du Pôle Métropolitain de l'Artois, Territoire démonstrateur rev3. L'EPCI est lui-même engagé auprès de la Région et l'ADEME dans un contrat d'objectif d'accélération de la troisième révolution industrielle (COTTRI).

Un salon immersif innovant

L'ambition de la CALL était de mettre en réseau les acteurs locaux contribuant à la dynamique rev3 pour constituer à terme un véritable cluster. Les stands du salon étaient regroupés en différents îlots : énergie, habitat, alimentation, mobilité, tourisme, santé.

Pour maximiser l'immersion des visiteurs, 80 animations furent proposées par les exposants, allant d'un simple pitch à une démonstration interactive de leur projet. Les participants pouvaient s'inscrire à 12 parcours de visite guidés personnalisables.



© D.R.

My Green City a été organisé à l'initiative du Service Innovation de la CALL et du Président du CD2E (Création Développement des Eco-Entreprises). Le comité de pilotage intégrait également le Service économique et alimentation. Le CD2E a contribué au projet en mobilisant des moyens humains dans l'organisation. La réalisation pratique du salon a été assurée par le cabinet MLG consulting. Pour l'ensemble de l'action, la CALL a déboursé 35 000 € auxquels il convient de retirer l'aide accordée par la Région.

100 exposants et 350 visiteurs

My Green City a rassemblé sur une journée plus de 100 exposants et 350 visiteurs. L'ambition de la CALL est de reconduire l'évènement en juin 2019 pour installer un rendez-vous régulier. Il s'agira de doubler le nombre de participants et le budget, tout en montant en qualité et en ouvrant le salon à d'autres publics (notamment les étudiants).



Facteurs de réussite :

- S'appuyer sur des partenariats solides (Région, CD2E, clusters du territoire)
- Favoriser l'accessibilité en permettant l'accès gratuit aux petites associations
- Mettre en valeur des projets multi-filières comme la construction de l'hôpital de Lens

Points de vigilance :

- Bien communiquer aux exposants ce qui est attendu d'eux en matière d'animation afin que le caractère innovant et immersif du salon soit assuré
- Soigner la communication.

FICHE-EXEMPLE 12 :

Salon de l'innovation et du numérique

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

(34 000 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Tony Queval, pilote de la Stratégie Numérique



En octobre 2018, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a organisé son 1^{er} salon de l'innovation et du numérique dédié aux professionnels et aux particuliers. Il s'agissait de rassembler le temps d'un week-end les entreprises et les partenaires du territoire autour de la promotion de l'innovation et du numérique.

Parmi les technologies présentées, il y avait de la robotique, une brodeuse numérique et une graveuse laser, une imprimante 3D, des nouveaux moyens de transport (over-board, trottinette électrique...), des drones et casques de réalité virtuelle, des jeux-vidéos et leur évolution ainsi que tous les renseignements pour l'arrivée de la fibre optique.

Modalités de mise en œuvre par la collectivité :

En interne, le service numérique a porté le projet avec quelques élus. L'équipe d'organisation était composée de 10 personnes. Une bonne communication a permis une mobilisation importante.

2 000 participants :

2 000 participants furent accueillis soit plus que le nombre attendu.

Facteurs de réussite :

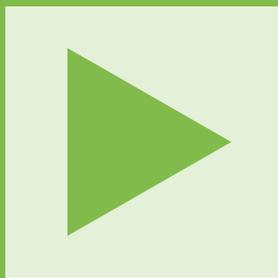
- Prévoir un animateur pour chaque stand car les visiteurs ne s'arrêtent pas d'eux-mêmes
- Favoriser les échanges et la découverte
- Mobiliser les plus jeunes lors de sessions dédiées (après-midi du vendredi réservé aux scolaires)

Points de vigilance :

- Attention à maintenir une offre adaptée aux professionnels pour ne pas limiter l'évènement à un divertissement pour particuliers.



© D.R.



FICHES-EXEMPLES

PARTIE 2 :

**CONDUIRE À L'ACTION
INDIVIDUELLE EN
FAVEUR DES TRANSITIONS**

FICHE-EXEMPLE 13 :

Aide à l'achat d'un vélo

Commune de Marcq-en-Barœul

(40 000 habitants, Nord)

Contact : Cathy Simoes,

Chargée de mission Développement Durable



La Ville de Marcq-en-Barœul a proposé d'avril à décembre 2017, par l'intermédiaire de sa Mission Développement Durable, une aide à l'achat d'un vélo, qu'il soit à assistance électrique (VAE) ou classique. Ce choix judicieux a permis à la collectivité de s'adresser à un public cible bien plus large. Au regard des prix pratiqués (600 à 4000€), le VAE ne concerne encore qu'une frange relativement aisée de la population.

Le développement massif de cette mobilité douce est un enjeu d'intérêt général qui justifie un soutien des collectivités locales. Le vélo contribue en effet à fluidifier la circulation urbaine, à réduire les émissions de Co2 ou encore à améliorer la santé des citoyens.

Une aide qui s'intègre dans une politique mobilité ambitieuse

La prime prenait en charge 25% du coût du vélo avec un plafond à 150 € pour les vélos classiques et 300 € pour les VAE. Un tiers des primes concernaient les VAE mais ces derniers, plus coûteux, ont correspondu aux deux tiers du budget total du dispositif.

Cette aide financière contribue mais ne suffit généralement pas à développer la pratique du vélo en ville. Une communauté vélo a été créée et comporte une centaine de cyclistes marcquois qui remontent les informations relatives aux aménagements existants. Ce groupement cycliste transmet également des propositions d'aménagements visant à sécuriser ou fluidifier la circulation en vélo mais également en termes d'infrastructures de stationnement.

1033 primes furent distribuées pour un total de 170 000 €

En quelques mois seulement, 1033 primes furent accordées pour un total de 170 000 €. Une grande diversité de public fut touchée. Le succès rencontré a sans doute été décuplé par la possibilité offerte de cumuler l'aide de la ville avec celle de la MEL dont Marcq-en-Barœul fait partie. Il convient également de noter que cette mesure soutient indirectement le commerce local puisque la prime est immédiatement utilisée pour un achat de proximité.

Aucune aide ne fut délivrée en 2018 mais face à la forte demande des citoyens, l'opération sera sans doute reconduite en 2019.

Facteurs de réussite :

- Accompagner l'aide d'une politique d'aménagement de l'espace urbain pour sécuriser les déplacements à vélo
 - Quand cela est possible, faire converger les dispositifs (Etat, autres collectivités ...)
- pour augmenter l'effet déclencheur.

Points de vigilance :

- S'assurer de pouvoir toucher en priorité les ménages défavorisés rencontrant de véritables problèmes de mobilité.
- Veiller à sensibiliser au maximum les bénéficiaires de l'aide pour que l'investissement se traduise bien en une transformation profonde de leur mobilité.

FICHE-EXEMPLE 14 :

Tarifcation incitative à la réduction des déchets

Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

(45 000 habitants, Oise)

Contact : Maud Mallier,

Responsable du Service Environnement



La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC, Oise) a mis en place en 2016 une tarification incitative (TI) pour la collecte des ordures ménagères non recyclables afin de facturer les particuliers en fonction de la quantité de déchets qu'ils produisent.

Reprenant le principe de pollueur-payeur, la Tarification Incitative se distingue de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, non incitative, et de la redevance spéciale, ciblée sur les professionnels et les institutionnels.

En pratique, chaque producteur de déchets (foyer, commerce, entreprise) présente son bac gris à ordures équipé d'une puce électronique qui est identifiée lors de chaque levée de la poubelle (trop hasardeuse, nous n'appliquons pas la comptabilisation au poids, hasardeuse et réveillant des envies de dépôts ailleurs que dans sa propre poubelle - elle n'est appliquée que par 25% des collectivités en tarification incitative).

Les données sont enregistrées dans le camion par un ordinateur de bord puis centralisées par le service de gestion de la collecte qui fixe le montant de la facture des citoyens selon le nombre de levées.

Réaliser des économies et contribuer à la transition écologique

La Tarification Incitative s'inscrit dans plusieurs politiques publiques soutenues au niveau national : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Plan Climat Air Energie Territorial, Territoire à énergie positive... Son avantage est double : pour la collectivité, c'est un moyen de réduire le poids budgétaire de la collecte des déchets tout en contribuant à la transition écologique de son territoire. Pour le citoyen, c'est l'occasion de se rendre compte du poids financier de la collecte des ordures et l'inciter à le baisser proportionnellement à ses efforts de réduction des déchets.

45% d'ordures ménagères en moins

Selon la loi relative à la transition énergétique, 25 millions de foyers doivent être concernés par ce dispositif d'ici 2025. Un déploiement est donc encouragé.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, les ordures ménagères non recyclables ont été depuis 2016 réduites de 45%. Les flux recyclables ont progressé de 20% et la totalité des flux collectés a baissé de 25%. Appliquée à tous ses habitants, cette mesure a permis d'obtenir un « effet masse » sur les comportements qui s'inscrivent désormais dans la durée.

Facteur de réussite :

- Convaincre les élus et réaliser une étude préalable
- Recruter des moyens humains supplémentaires notamment pour rédiger les factures
- Adapter le matériel de collecte (camion, bacs à déchets...), expérimenter le dispositif et ajuster régulièrement la grille tarifaire

Points de vigilance :

- Anticiper les effets d'éviction incitant les citoyens à jeter leurs déchets en pleine nature
- Préparer un plan de communication massif pour assurer une bonne adhésion.

FICHE-EXEMPLE 15 :

Familles Zéro Déchet

Commune de Roubaix

(96 000 habitants, Nord)

Contact : Audrey Leclercq,
Responsable du Service Développement Durable



Labellisée territoire ZDZG depuis 2014, Roubaix est une ville pionnière du Zéro Déchet. Elle est aussi un territoire démonstrateur de la dynamique régionale rev3 depuis 2018. La démarche Zéro Déchet de Roubaix se résume en 3 R : Réduction à la source, Réemploi et Recyclage. Le format « défi » contribue fortement à l'appropriation citoyenne de cette thématique car en plus de leur engagement individuel, les participants parlent de leur action à leurs proches et aux commerçants de la collectivité.

Chaque foyer est suivi et conseillé de manière personnalisée

A Roubaix, le défi Zéro Déchet fut lancé en 2014 sous l'impulsion de l' élu en charge du développement durable. Le budget alloué à l'action est de 8 000 euros environ (sur les 100 000 euros du projet Zéro déchet global). Cela comprend un 1/3 d'ETP, les éléments de communication, l'organisation de conférences... Le Service Développement Durable gère l'appel à candidatures, le suivi des familles et la coordination des différents événements d'animation et de formation. Le service communication assure quant à lui la visibilité médiatique du dispositif.

Les citoyens Zéro Déchet participe au projet pendant un an, se forment à de nouveaux modes de consommation et appliquent les solutions à l'échelle de leur foyer. Des ateliers organisés par des professionnels sont proposés aux participants sur plus de 50 thématiques différentes (fabriquer ses produits ménagers, compostage, acheter en vrac...). En récompense de leur implication, les premières familles participantes se sont vues offrir l'équivalent de 50% de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères en bon d'achat.

Le défi engage tout un écosystème d'acteurs dans la transition écologique

En seulement 3 ans, un écosystème d'acteurs engagés pour la transition écologique a émergé à Roubaix : commerçants Zéro Déchet (vente en vrac, gobelets réutilisables), cantines scolaires triant leurs bio déchets, associations nouvellement créées... L'ancien Couvent des Clarisses sera quant à lui rénové pour devenir un tiers-lieu du Zéro-Déchet et de l'économie circulaire.

40% de déchets en moins et 700 euros d'économie par an et par foyer

En 2016, 120 participants au défi Zéro Déchet ont réduit de 47% le contenu de leurs poubelles, soit 150 kg de déchets en moins par foyer (plus qu'en 2015). Une famille économise en moyenne 700 euros par an grâce au Zéro Déchet. En 2017, 97 familles roubaisiennes ont participé, 298 si l'on ajoute les communes voisines qui sont de plus en plus nombreuses à rejoindre la démarche. 150 ateliers furent organisés sur 51 thématiques différentes.

Avec les défis, l'objectif de Roubaix est de toucher 1 000 foyers à l'horizon 2020 et d'impliquer encore davantage de partenaires (commerçants, associations, écoles...). Le projet bénéficie d'ores et déjà du soutien de la Région, de l'ADEME et de la Métropole Européenne de Lille.

Facteur de réussite :

- Mettre en place un défi sans formalisme, ni obligations, se présentant de manière uniquement positive
- Communiquer sur les avantages pour les familles, notamment au plan financier et santé
- Etre accessible et bienveillant pour accompagner dans leur progression les familles
- Prévoir des temps de partage pour renouveler la motivation des participants

Points de vigilance :

- Garder en tête que les familles mettent du temps à adapter leur comportement (en général plus de trois mois)
- Prévoir une phase d'autodiagnostic au début du défi
- Mesurer les résultats de manière quantitative et qualitative sans être contraignant po

FICHE-EXEMPLE 16 :

Défi « Familles A Energie Positive »

Métropole Européenne de Lille

(1 200 000 habitants, Nord)

Contact : Emmanuelle Picus, chargée de mission
Direction Energie, Développement Durable et
Transition Energétique



Avec des amis, collègues ou voisins, le pari est d'économiser 8% d'énergie dans son logement par rapport à l'hiver précédent. La formule en équipe permet de parvenir, en toute convivialité, à baisser ses factures (jusqu'à 200€) tout en agissant concrètement pour le climat. Le principe est simple : s'inscrire sur www.familles-a-energie-positive.fr, puis du 1er décembre au 30 avril (période de chauffe), mettre en place des astuces pour baisser ses consommations.

Le dispositif métropolitain en lien avec le réseau national

Lancé en 2014 par la Ville de Lille, le défi « Famille A Energie Positive » est depuis 2015 porté par la Métropole Européenne de Lille (MEL) à l'échelle de ses 90 communes. A ses côtés, la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) assure l'animation auprès des familles, organise des ateliers favorisant les échanges d'expériences et des événements qui rythment le défi. Le dispositif bénéficie également de l'accompagnement de l'association CLER – Réseau pour la transition énergétique qui offre aux collectivités, au niveau national, un service clé en main avec notamment, une plateforme internet qui centralise tous les résultats et le suivi des consommations.

Des foyers impliqués massivement chaque année

Dès septembre, les inscriptions démarrent et progressivement les équipes se forment. Les capitaines d'équipe sont accompagnés par la MRES qui leur prête une mallette pour faciliter l'animation au sein de leurs équipes. Lors de l'évènement de lancement, chaque foyer reçoit un kit participant qui aide à réduire ses consommations. Tout au long du défi, MRES, capitaines, Espaces Infos Energie (EIE), communes, animateurs de proximité proposent aux participants des ateliers pratiques (environ une cinquantaine).

Des résultats qui combinent économie d'énergie et financière

En 2018, les 315 foyers participants, répartis en 32 équipes ont réalisé 7,7% d'économie d'énergie (53 tonnes d'équivalent CO2 évitées), 8% d'économie d'eau (900m3 économisés). En 2019, ce sont 390 foyers qui ont rejoint l'aventure sur le territoire.

Facteur de réussite :

- Collaborer avec les Espaces Infos Energie et les acteurs de la rénovation énergétique des logements,
- Se reposer sur des partenariats (la MRES, le CLER et les communes...),
- créer une dynamique collective, positive et chiffrée pour mesurer les progrès de chacun.

Points de vigilance :

- Diversifier les acteurs relais (communes, associations, maisons de quartier, CCAS...) pour recruter et accompagner en proximité les citoyens,
- Porter une attention particulière aux familles qui contraignent leurs dépenses faute de revenus suffisants ou qui dépendent trop faute de moyens pour isoler leur habitation et disposer d'un chauffage performant
- S'assurer de la mobilisation des citoyens tout au long de la durée du défi.

Adresse mail de contact : faep@mres-asso.org



FICHE-EXEMPLE 17 :

Guichet unique énergie

Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne

(83 000 habitants, Oise)

Contact : Emmanuelle Hardy,
Animatrice de la Plateforme Habitat Rénové



La rénovation de l'habitat représente un triple enjeu pour une collectivité : social, pour lutter contre la précarité énergétique et améliorer la qualité de vie des habitants ; économique, pour développer un marché de la rénovation profitable aux artisans locaux ; environnemental, pour lutter contre le changement climatique. Créé en 2016 dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) entre l'ADEME et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), le guichet unique Habitat Rénové informe, conseille et accompagne les citoyens sur tous leurs projets en matière de rénovation énergétique et d'autonomie dans le logement.

Un espace info énergie 2.0

La plateforme Habitat Rénové de l'ARC a pour ambition de rassembler en un seul lieu tous les acteurs de la rénovation énergétique : l'espace info énergie, l'ANAH, le Picardie Pass Rénovation, Action Logement ou bien encore Réseau Eco Habitat (lutte contre la grande précarité énergétique). Outre un accueil généraliste tout au long de la semaine, Habitat Rénové assure des permanences

physiques dans ses locaux pendant lesquelles au moins trois conseillers issus de différents dispositifs peuvent répondre aux besoins précis des visiteurs. Cette mise en synergie accélère l'élaboration des dossiers de rénovation.

La plateforme Habitat Rénové travaille également sur l'offre en faisant monter en compétence les artisans du territoire par des formations et des visites de chantier.

Un besoin citoyen exprimé lors d'une concertation publique

Ce projet résulte d'une volonté citoyenne exprimée lors des ateliers de concertation pour le Plan Climat Air Energie Territorial. Les Services Habitat et Développement Durable de

l'ARC ont travaillé ensemble pour mutualiser leurs compétences complémentaires. L'animatrice de la plateforme, recrutée par la collectivité, assure la coordination et l'animation du lieu avec tous les partenaires. D'un point de vue financier, l'ADEME et la Région, se sont engagées à prendre en charge 80% de l'investissement alors que le budget total d'Habitat Rénové est de 135 000 € sur 3 ans.

7,2 millions d'euros de chiffre d'affaire en plus pour les entreprises locales

En moins de trois ans, la plateforme a informé près de 1700 particuliers et a suivi 630 projets de travaux dont 120 ont été accompagnés de A à Z (aspect technique associé aux aides financières). Outre les économies d'énergie réalisées (>40% de gain énergétique pour plus de la moitié des projets), cela représente 7.2 millions d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises locales.

Facteurs de réussite :

- Trouver un lieu qui regroupe l'ensemble des partenaires (au moins pour les permanences)
- Assurer un travail partenarial permanent entre les différentes structures pour garantir la cohérence des informations auprès du particulier et fluidifier sa démarche de rénovation
- Démarcher activement les citoyens défavorisés

Points de vigilance :

- S'engager dans la durée pour obtenir la reconnaissance et la confiance du public, l'animation d'un territoire en la matière exigeant un investissement de départ dont le retour est lent à émerger.
- S'adapter aux changements de politiques en matière de rénovation énergétique tout en conservant une cohérence dans l'approche et une démarche pérenne vis-à-vis du particulier.



© D.R.



FICHE-EXEMPLE 18 :

Plateforme de la mobilité

Commune de Fourmies

(13 000 habitants, Nord)

Contact : Stéphanie Bertin,
Directrice du service Solidarité Urbaine



Initié en 2016 par la ville de Fourmies, la plateforme de la mobilité est un lieu de promotion du transport social et durable. En France, 50 % des jeunes et des citoyens défavorisés renoncent chaque année à un emploi faute de moyen de déplacement. La ville permet à des associations du secteur de travailler ensemble dans un bâtiment qu'elle leur met gratuitement à disposition.

Au sein de la plateforme de Fourmies, l'association Synergie loue des véhicules sous condition de ressource et anime un garage solidaire. De son côté, l'association Trajectoire gère une auto-école sociale alors qu'un atelier de réparation de vélos a été également ouvert par des bénévoles.

Le tarif des locations est de 2 € pour un scooter, 1 € pour un VAE, 4 € pour une voiture et 3 € pour une voiture sans permis (à la journée). Les services du garage solidaire sont réservés aux personnes bénéficiant des minima sociaux avec pour tarif 20 € de l'heure pour la main d'œuvre et pièces à prix coûtant. La main d'œuvre du garage solidaire est embauchée dans le cadre de contrats de réinsertion.

En complément, l'entreprise Transdev a mené une expérimentation en 2018 à Fourmies et dans le sud-avesnois sur des solutions de mobilités innovantes en zones peu denses au service de l'emploi. Elle a travaillé en partenariat avec la plateforme, organisant des ateliers de co-réflexion avec les habitants. Les besoins identifiés sont le développement du transport à la demande, du covoiturage et d'un coaching personnalisé pour améliorer sa mobilité.

Mise à disposition de locaux et subventions

En pratique, la collectivité paye les charges du bâtiment et en assure la gestion globale par l'intermédiaire de la direction de la solidarité urbaine. Un agent consacre ainsi 2h chaque semaine à ce dispositif. Il participe aux réunions des associations.

La Ville octroie au projet, dans le cadre des crédits Politique de la Ville (financement Etat/Ville/Communauté de Communes), une subvention (budget 2019). La force du projet est de limiter le rôle de la collectivité et de s'appuyer sur le tissu associatif local. L'appropriation citoyenne du dispositif est ainsi renforcée.

3 000 véhicules loués en 2018 et 400 adhérents

Les responsables comptabilisent 3 000 véhicules loués en 2018. Le garage compte plus de 150 adhérents à Fourmies et plus de 250 à Leval (commune voisine). Des visites sont organisées pour les élus et agents extérieurs intéressés par le dispositif.

Facteur de réussite :

- Positionner la collectivité comme coordinateur de l'action afin d'anticiper les potentielles tensions et d'accompagner les associations
- Travailler en concertation avec les acteurs sociaux pour présenter le dispositif au public cible
- Impliquer les citoyens dans la gestion de la plateforme afin de contribuer encore davantage à l'appropriation citoyenne des enjeux de mobilité durable et équitable.

Points de vigilance :

- Veiller à ce que les bénéficiaires du service respectent bien les critères exigés.
- Ne pas attendre que les citoyens viennent d'eux-mêmes, il faut les démarcher

FICHE-EXEMPLE 19 :

Apport volontaire des déchets papier et emballages carton

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole

(176 000 habitants, Somme)

Contact : Franck Cantin,
Responsable Service Déchets Ménagers



Amiens Métropole, Territoire Démonstrateur rev3, a modifié en 2016 ses consignes de tri. Les Amiénois ont en effet appris à jeter leurs déchets papiers et emballages cartons par apport volontaire dans les 320 bacs bleus répartis sur toute la ville au lieu de les jeter dans leurs poubelles « ordures ménagères ». Cette évolution répondait aux exigences de la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique et à l'harmonisation des consignes de tri, l'Etat souhaitant améliorer le taux de recyclage des déchets papiers (seulement 58% en 2017).

Un modèle de collecte plus efficient

Si le schéma multi-matériaux domine en France (60% des systèmes de tri contre 6% pour le fibreux/non fibreux) en raison de sa commodité apparente, il faut compter 277 €/t pour la collecte multi-matériaux contre 237 €/t pour un système fibreux/non fibreux.

A Amiens, le changement de système fut coordonné par le service déchets ménagers de la Métropole avec le soutien de l' élu en charge des politiques déchets. Le dispositif fut expérimenté dans certains quartiers, avant d'être déployé dans toute la Métropole.

Le financement (communication, investissement matériel) est assuré par Amiens Métropole et des organismes comme l'ADEME et surtout Citeo (société privée d'intérêt général agréée par l'Etat, né de la fusion d'Ecofolio et d'Eco-Emballages en 2017).

Les bacs d'apport volontaire sont vidés par des camions Véolia à collecte latérale pour une partie des conteneurs (1 minute de temps de vidage contre 3 minutes avec un camion grue) et des collectes particulières sont organisées pour les entreprises et administrations importantes.

Bilans et perspectives :

Le tri préalable des citoyens favorise l'appropriation des enjeux de transition. L'apport volontaire permet en outre à Amiens Métropole de faire 200 000 € d'économie par an et de réduire en conséquence sa Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (de 9,53 à 8,53% en 2018).

Les enquêtes réalisées indiquent que 89% des habitants pensent que le tri fibreux/non fibreux est un geste simple à faire et 90% sont prêts à apporter leurs papiers dans un point d'apport volontaire. En 2017, ce sont 17 kg/habitant supplémentaires qui ont pu être recyclés.

Facteur de réussite :

- Mobiliser les élus des communes pour communiquer (inauguration des bornes de tri...)
- Distribuer des kits de sensibilisation à chaque commune
- Être en capacité de lever des fonds en répondant à des appels à projets nationaux

Points de vigilance :

- Adapter le matériel de collecte, les compétences des agents et les centres de recyclage
- Planifier une campagne de sensibilisation massive
- Assurer un service performant pour éviter l'augmentation des dépôts sauvages.



FICHES-EXEMPLES

PARTIE 3 :

**CONTRIBUER À
DES DYNAMIQUES
COLLECTIVES**

FICHE-EXEMPLE 20 :

Le Bou'sol, monnaie locale complémentaire du Boulonnais

Communauté d'Agglomération du Boulonnais

(116 000 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Sophie Cauwet,
Cheffe de projet au Service Développement Economique



La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) a créé en mai 2013 une monnaie locale complémentaire : le Bou'Sol. Il y a plus de 5 000 monnaies locales complémentaires (MLC) dans le monde dont 50 en France.

Une activité économique plus locale et plus écologique

Une MLC se distingue de l'euro par un territoire de circulation restreint qui permet d'investir dans une production locale à l'empreinte carbone faible mais à l'impact économique fort. Le territoire gagne en résilience et en solidarité locale. Un citoyen boulonnais peut par exemple payer en monnaie locale son repas dans un restaurant partenaire qui à son tour paye en Bou'sol ses fournisseurs locaux.

A l'origine, Frédéric Cuvillier, le Président de la CAB, a créé en 2011 un groupe de travail pour fédérer un premier réseau d'acteurs (Crédit Municipal, entreprises et acteurs de l'ESS...). Il s'agissait de structurer une dynamique collective émergente. Une MLC permettait d'inscrire ces acteurs économiques dans un écosystème local, durable et solidaire.

Le Bou'Sol est géré par l'Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais (APMC) dans le cadre d'une gouvernance partagée. La collectivité assure aujourd'hui un accompagnement technique et financier et participe aux prises de décision de l'APMC. Elle accepte en outre, et elle a été la première collectivité en France à le faire, le paiement en Bou'Sol, notamment à l'occasion des manifestations culturelles qu'elle organise.

Un Bou'Sol s'échange contre un euro lors de permanences hebdomadaires à la poste ou au crédit municipal de Boulogne-sur-Mer. Seuls circulent des billets de 1, 2, 5, 10 ou 20 Bou'Sol, les centimes doivent être payés en euro. Les solistes bénéficient en outre d'un pouvoir d'achat supplémentaire de 5 %.

Un dispositif légal et simple à mettre en œuvre

Le code monétaire et financier a été modifié en 2014 par la loi n°2014-856 consacrée à l'économie sociale et solidaire (art. 16) pour régulariser la circulation de monnaies locales. Légalement, la réglementation qui s'applique aux MLC est celle qui régit les titres spéciaux de paiement (titres-restaurant, chèques vacances...).

Déjà 310 000 Bou'Sol en circulation et plus de 80 entreprises partenaires

Aujourd'hui, le Bou'Sol circule au-delà de la CAB et touche l'ensemble du pays boulonnais. 76 500 Bou'Sol ont été mis en circulation en 2018 (+ 25 % par rapport à 2017) pour un total de 310 000 depuis 2013. Plus de 80 entreprises acceptent le Bou'Sol comme moyen de paiement.

La monnaie locale complémentaire est un outil inhérent à la stratégie de développement économique de la CAB pour les années 2019-2021, notamment sur le volet économie sociale et solidaire. Elle a pour ambition notamment de développer une monnaie électronique.

Facteurs de réussite :

- Mettre en confiance les élus sur la légalité du projet et impliquer les citoyens dans la gouvernance
- Communiquer massivement pour stimuler la circulation de la monnaie et fédérer un réseau
- Communiquer en priorité sur un territoire restreint et organiser des temps forts pour animer la communauté (marchés MLC etc...).

Points de vigilance :

- Ne pas distribuer la monnaie avant d'avoir structuré un réseau de prestataires important
- Gérer rigoureusement l'émission et le stockage de la monnaie
- Veiller à une adéquation entre le type de consommateurs et de prestataires
- Recruter les prestataires pendant un rendez-vous physique
- Démarcher des prestataires situés en milieu rural (maraîchers, apiculteurs...) et urbain.

FICHE-EXEMPLE 21 :

REZO POUCE & REZO SENIORS

Communauté de Communes du Plateau Picard

(30 000 habitants, Oise)

Contact : Olivier Juchtzer,
Directeur Général Adjoint



Labellisée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire « territoire d'expression des nouvelles mobilités durables » (seulement 2 collectivités dans les Hauts-de-France et 26 en France), la Communauté de Communes du Plateau-Picard a inauguré le 5 octobre 2018 un système d'auto-stop innovant : REZO POUCE. Ce service remplace un ancien dispositif de transport collectif à la demande (TADAM) dont la fréquentation était trop faible comparée aux coûts associés (90 000€ en charge nette chaque année).

Historiquement, REZO POUCE est né dans la commune de Moissac (Tarn-et-Garonne) et a été ensuite adopté dans 14 EPCI du Sud-Ouest de la France. Une SCIC a été créée pour en assurer la diffusion dans le reste de l'hexagone. Le concept ? Faciliter et sécuriser l'auto-stop en permettant aux conducteurs et aux passagers de s'inscrire sur une plateforme internet (ou en mairie) et de se localiser grâce à une carte. Des panneaux sont installés dans chaque commune de la collectivité pour constituer une zone d'arrêt sécurisée. Contrairement aux plateformes de covoiturage comme Blablacar, REZO POUCE est gratuit sauf négociation particulière avec le conducteur pour les longs trajets. Le coût d'investissement s'est élevé à 50 000 € en 2018 mais les frais de fonctionnement se limitent ensuite à 5 000 € par an.

Une adaptation innovante à destination des séniors

Dans la droite ligne du REZO POUCE, l'EPCI a lancé officiellement en novembre 2018 REZO SENIOR, une offre de service mise en œuvre pour la première fois en France (<https://www.youtube.com/watch?v=hvLN4FvtuWE>). Il s'agit de mettre en relation via une plateforme numérique (par téléphone pour les personnes n'utilisant pas Internet) des seniors ne conduisant plus mais devant effectuer les petits trajets du quotidien (médecin, courses, coiffeur...) avec des « conducteurs solidaires » résidant sur le territoire intercommunal. La mise en relation est faite via la plateforme. La personne prise en charge peut si elle le souhaite indemniser le conducteur sur la base indicative de 0,35 €/km. Pour cette expérimentation, la

Communauté de Communes du Plateau Picard a bénéficié du soutien de Transdev et de la Fondation MACIF.

Ces deux dispositifs contribuent de fait à la mobilité durable mais participent également à l'émergence d'une communauté locale d'entraide et de solidarité.

Facteur de réussite :

- Convaincre les élus en insistant sur la sécurité, l'efficacité et le faible coût du dispositif
- Communiquer massivement pour constituer un réseau actif d'utilisateurs et de conducteurs volontaires ou solidaires
- Bénéficier de l'expertise d'une structure nationale et profiter de son accompagnement
- Soigner l'inauguration du dispositif pour en faire un coup de communication

Points de vigilance :

- Faire signer une charte à chaque utilisateur et vérifier leur identité
- Positionner les panneaux Rezo Pouce à des endroits stratégiques
- Se doter d'outils précis de mesure des résultats pour valoriser le dispositif auprès des élus



© D.R.

FICHE-EXEMPLE 22 :

La Station, fablab et co-working

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

(105 000 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Stéphane Deveaux,
Directeur Général



De difficultés peuvent naître de nouvelles opportunités. Fermée depuis 2011 à cause d'un plafond menaçant de s'effondrer, l'immense gare cathédrale de Saint-Omer est en chantier depuis octobre 2018. Objectif ? En faire un tiers-lieu de 3 000 m² : La Station.

Le tiers_lieu La Station propose aux habitants du Pays de Saint Omer, Territoire Démonstrateur rev3, un fablab, un espace de coworking, des espaces de créativité et - à terme - un incubateur de start-ups. Les mots d'ordre ? Innover, collaborer et créer.



© D.R.

Les services proposés sont les suivants : initiation aux nouvelles technologies, une mise à disposition d'outils et d'espaces par exemple pour le télétravail, de l'aide à la création d'entreprise, de site web, des événements, de la mise en relation avec des partenaires...

Commencer sans attendre par une expérimentation

En 2014, l'EPCI décide d'utiliser les locaux de la gare pour créer La Station. Le projet est coordonné directement par la CAPSO. L'association La Station est

créée en avril 2018. Sa gouvernance se compose de 4 collèges : membres fondateurs (dont CAPSO, Communauté de Communes du Pays de Lumbres, ARC, Sofie, ULCO et LYSPO), membres de droit (Conseil régional Hauts-de-France, CCI Grand Lille, Agence d'urbanisme), membres usagers et membres partenaires (Engie, SNCF, CIC, Techshop...).

En 2018, la CAPSO finance le fonctionnement de l'association à hauteur de 200 000 € soit 100% du budget total. Une grande diversité d'acteurs sont associés au projet : pouvoirs publics, entreprises, associations, écoles, centres de formation, think tank, usagers...

La Station est encore en phase de préfiguration. Plutôt que d'attendre la fin des travaux en novembre 2019, un pavillon de démonstration de 140 m² a été installé début 2018 devant la gare pour permettre aux différents acteurs de découvrir les services du dispositif et d'y participer. Tous les services proposés sont gratuits jusqu'en novembre 2019, date à laquelle le système sera mixte : payants pour certains usagers et gratuits pour d'autres, selon les usages (professionnels ou non).

Plus de 15 000 utilisateurs et 200 événements organisés

Le 15 novembre 2019, La Station doit officiellement ouvrir ses portes dans ses nouveaux locaux mais elle s'est fixée pour objectif à plus long terme d'essaimer et d'installer des antennes dans les maisons de service public du territoire.

La Station comptabilise déjà plus de 15 000 utilisateurs (700 par mois), 200 événements ont été organisés et 20 partenaires associés.

Facteur de réussite :

- Privilégier des méthodes de pilotage innovantes (agilité, management par prototype)
- S'appuyer sur le soutien de « grands-frères », c'est à dire des tiers-lieux expérimentés

Points de vigilance :

- Donner du rythme au projet mais accepter que le développement prenne du temps
- Garantir une intensité dans l'animation et la communication pour mobiliser les utilisateurs
- Définir un business model contribuant partiellement au financement du lieu.

FICHE-EXEMPLE 23 :

Appel à projets Fifty/Fifty

Commune de Loos-en-Gohelle

(6 700 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Julian Perdrigeat, Directeur de cabinet



La Ville de Loos-en-Gohelle, au cœur du Pôle Métropolitain de l'Artois, Territoire Démonstrateur rev3, a fait de la participation des citoyens un axe central de sa politique de développement durable. Celle-ci vise à créer un collectif responsabilisé, engagé, capable de prendre des initiatives et de s'investir pour des projets d'intérêt général. Il s'agit d'accompagner la construction collective de la ville et de sortir d'une logique de « consommation d'action publique », pour passer à une logique de « contribution active » au service du bien commun.



C'est ainsi que le dispositif Fifty/Fifty a été lancé dès 2000. Le principe est simple : si un habitant ou une association souhaite porter un projet d'intérêt général contribuant aux transitions, il ou elle peut solliciter la Mairie pour un accompagnement technique ou financier. La réalisation des tâches liées au projet est faite par ou avec les habitants, ou en collaboration avec les Services techniques de la ville. Un des premiers projets financés fut la plantation de 2 000 arbres sur un terri lors du passage à l'an 2 000. La Ville a acheté les arbres et les citoyens les ont plantés. Il peut également s'agir de rénovations

de locaux d'associations, de journées de ramassage de déchets ou d'aménagements publics.

Une approche gagnant-gagnant

Les Fifty-Fifty ont pour point de départ une initiative des habitants. Cela permet aux citoyens de s'associer à la collectivité dans la mise en œuvre de son projet de territoire, d'être garants avec elle de l'intérêt général et de reconnaître à tous un droit d'initiative. La collectivité trouve également son intérêt dans l'espace de dialogue qu'offre le dispositif. Elle peut ainsi mieux partager et enrichir son projet de développement, mieux faire comprendre les contraintes de l'action publique, valoriser les richesses humaines de son territoire et multiplier les projets à moindre coût. En outre, ce processus de collaboration avec les habitants génère de la confiance et de la reconnaissance pour le travail des agents communaux et renforce la légitimité des élus.

Des résultats concrets : un outil efficace pour conduire des projets d'intérêt commun :

Les Fifty-Fifty permettent de conduire et de faire aboutir des projets qui n'auraient pas pu aller à leur terme autrement. Il renforce la « capacitation habitante (capacité à s'investir, s'engager, à organiser des projets d'intérêt général, à prendre la parole etc). Ils permettent également aux agents et aux élus de monter en compétence pour « conduire le changement » vers une ville résiliente par le développement durable. Les Fifty-Fifty peuvent parfois indirectement contribuer à maintenir certains services publics que la mairie peine à assurer face à la baisse des ressources publiques.

Entre 4 et 6 projets sont accompagnés chaque année

La mairie accompagne en moyenne entre 4 et 6 projets Fifty/Fifty par an. Un travail est en cours (mobilisation d'un Service Civique) sur l'évaluation du dispositif et son développement dans les mois à venir.

Facteur de réussite :

- Travailler en toute transparence avec les porteurs de projet (contraintes financières, administratives, délais) afin de générer de la confiance.
- Rendre disponibles et appropriables les informations permettant à des habitants intéressés de bien ficeler d'éventuels nouveaux projets.

Points de vigilance :

- Aller au-devant des citoyens pour qu'ils deviennent force de proposition
- Garder en tête que certains fifty/fifty ne pourront aboutir pour des raisons de vides juridiques et assuranciers.
- Veiller à ce que l'outil ne soit pas un remplacement de service public mais un complément.
- Mettre en place un outil d'analyse de performance et évaluer régulièrement ses résultats.

FICHE-EXEMPLE 24 :

Appel à projets « Mets la transition dans ton quartier »

Métropole Européenne de Lille

(1 200 000 habitants, Nord)

Contact : Emmanuelle Picus,

Chargée de mission Développement Durable



L'appel à projets Mets la transition dans ton quartier est proposé par la Métropole Européenne de Lille depuis avril 2016 dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial. Il soutient des initiatives collectives de transition citoyennes qui répondent concrètement aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociale et qui favorisent le passage à l'action des citoyens.

2016 : l'élaboration partenariale, le lancement grand public et les premiers lauréats

Pour définir l'orientation, les enjeux et le périmètre opérationnel de l'appel à projets, c'est un mode projet transversal et ouvert aux partenaires qui a été retenu, associant en interne, les services mobilité, déchet, concertation citoyenne, agriculture, économie sociale et solidaire et en externe, la MRES, le CERDD et quelques communes de la MEL. Le lancement de l'appel à projets contenant le formulaire de candidature a été diffusé dès avril 2016 par mail à tous les partenaires. Depuis, la communication institutionnelle a pris le relais avec la présence d'une page dédiée sur le site de la MEL et des plaquettes explicatives.



© D.R.

De l'instruction technique à la délibération politique

Après l'instruction technique et avis des communes, les projets sont présentés au comité de sélection présidé par la Vice-présidente en charge du Plan Air Climat Energie Territorial de la MEL. Pour être retenus, les projets doivent s'appuyer sur une dynamique collective et avoir pour finalité le changement de comportement des citoyens en faveur des enjeux de transition. Par exemple, ne sont pas retenus les projets qui ont pour finalité un évènement ou un support de communication car les outils de sensibilisation ne garantissent pas à eux-seuls, un changement de comportement. Les lauréats bénéficient d'un financement, d'une visibilité à l'échelle de la MEL et d'une mise en réseau avec les autres porteurs de projets. Les moyens humains mobilisés sont un agent du service développement durable et un apprenti de niveau master (3 jours par semaine).

Diversité des projets : agriculture urbaine, mobilité durable, recyclage ...

Depuis 2016, 141 projets ont été instruits et 74 ont bénéficié d'un financement métropolitain pour un total de 368 700 €, soit une moyenne de 5 000 € par projet. Quelques exemples de projets soutenus : Repair café, armoire à dons, bricothèque, jardins comestibles, compostages collectifs, pratiques durables dans des centres d'accueil petite enfance, panneaux photovoltaïques sur un toit d'école, etc.

Ces 74 projets ont permis de déployer des actions pour un montant total de plus d'1 600 000€ (budgets prévisionnels des projets) sur le territoire d'une vingtaine de communes de la MEL.

Les bilans sont très différents selon les porteurs de projet et il reste difficile d'évaluer le nombre de citoyens touchés par les projets. Une analyse fine des bilans des projets devraient permettre d'obtenir une plus grande lisibilité sur les premiers résultats. Deux perspectives de développement sont identifiées pour l'année 2019 : proposer aux porteurs de projet d'approfondir la question de l'accompagnement au changement de comportement et diffuser l'appel à projets en ciblant les territoires qui n'ont pas encore présenté d'initiative.

Facteurs de réussite :

- Disposer d'un soutien politique et s'assurer de la mobilisation interne des politiques concernées
- Travailler au plus proche du terrain, notamment avec les élus des communes
- Mettre en exergue la plus-value du projet sous l'angle des changements de comportements dans la durée

Points de vigilance :

- Garder en tête la différence entre le temps du citoyen et le temps de l'institution (6 mois de délais)
- Anticiper la difficile mobilisation de « collectifs de citoyens »
- Motiver précisément les raisons du rejet d'un projet pour ne pas décourager

FICHE-EXEMPLE 25 :

Superquinquin

Commune de Lille

(233 000 habitants, Nord)

Contact : Nicolas Philippe,
Directeur Général de Superquinquin



Le supermarché coopératif Superquinquin est né en avril 2017 à Lille. C'est une initiative de citoyens visant à créer une alternative à la grande distribution. Installé dans le quartier populaire Fives, ce supermarché d'un style nouveau vise à la fois à promouvoir une alimentation durable et accessible, à favoriser les produits locaux et à créer du lien social entre citoyens de profils variés. Il contribue de ce fait à la promotion de modes de production agricoles et de mode de consommation durables tout en facilitant l'inclusion sociale.

Etre client, c'est être membre de la coopérative (participation de 100 € minimum sauf pour les étudiants et les bénéficiaires de minimas sociaux). Chaque membre dispose d'une voix en assemblée générale et s'engage à donner du temps (3 heures de bénévolat par mois). Les tâches confiées aux membres consistent à tenir la caisse, remplir les rayons, réceptionner les commandes, découper le fromage ou encore gérer l'administratif. De cette manière, les coûts de fonctionnement du supermarché sont réduits, ce qui permet de rendre plus accessible les produits en rayons (jusqu'à 20% moins cher que dans les grandes surfaces). Superquinquin a dépassé les 1 000 membres en avril 2018 pour un chiffre d'affaire 2017 de 420 000 euros. L'objectif 2019/2020 est de changer de locaux pour passer de 300 à 1000 m2 de surface, et d'atteindre un million d'euros de chiffre d'affaire.

Le rôle des collectivités : subvention et/ou accompagnement technique

Dès le lancement du projet, la Ville de Lille, consciente de la potentielle contribution de celui-ci à la dynamisation du quartier Fives, a accompagné les responsables dans le choix d'un local. Une subvention de fonctionnement de 10 000 € a en outre été attribuée en 2016 pour permettre le développement de l'activité. La MEL a également apporté son soutien par l'attribution d'une subvention de 20 000 €. Ces subventions n'ont pas eu besoin d'être reconduites en 2017, le projet ayant déjà réussi à assurer son autofinancement. Les collectivités restent néanmoins impliquées, contribuant à la visibilité de Superquinquin (notamment par le biais d'articles dans les journaux institutionnels).

Facteur de réussite :

- Soutenir le projet à son démarrage
- Disposer de locaux adaptés appartenant à la collectivité
- Bien dimensionner le soutien aux besoins du projet

Points de vigilance :

- Suivre régulièrement l'évolution du projet et l'usage qui est fait de la subvention
- Bien justifier le choix de soutenir spécifiquement un projet plutôt qu'un autre.

FICHE-EXEMPLE 26 :

Compostage collectif

Commune de Tourcoing

(98 000 habitants, Nord)

Contact : Ludivine Millamon,
Chargée de mission Développement Durable



La Ville de Tourcoing, territoire démonstrateur rev3, est engagée depuis janvier 2017, à l'image d'autres communes de la Métropole Européenne de Lille, dans une démarche Zéro Déchet. Parallèlement aux multiples actions mises en œuvre, comme la création d'un Repair café en partenariat avec le centre social-MJC du Virolois, et alors que les déchets organiques représentent plus d'un tiers du poids des ordures ménagères, la Ville a choisi de soutenir un projet citoyen de compostage collectif.

Une très forte demande

A partir de 2017, des zones de compostage collectif sont mises à disposition des habitants. La demande est forte car peu de familles ont les moyens de composter chez elles.

3 zones sont aujourd'hui opérationnelles : deux sont portées en externe par le centre social-MJC du Virolois et l'association le Grand Mix ; la 3ème, installée dans un parc public, est gérée par la ville. Elle offre un accès libre sept jours sur sept grâce à une ouverture du bac sur la rue.

Une quatrième zone de compostage d'initiative citoyenne



© D.D.R.

La mission développement durable coordonne la demande vers les différentes zones de compostage et communique sur les dispositifs existants. La zone située dans le parc public est gérée par les jardiniers de la ville, qui retournent régulièrement le compost. Un investissement de 3 000 euros fut nécessaire pour acheter les bacs et assurer la communication.

Suite à la sollicitation d'un bureau de quartier, le projet d'une quatrième zone fut lancé lors d'une réunion publique début 2018. Un groupe de travail de 10 citoyens qui se réunit tous les deux mois fut constitué et une convention de mise à disposition du terrain fut signée avec l'association Komposto.

La Mission Développement Durable et le Service Relation aux Habitants ont assuré l'animation des réunions du groupe de travail et le lien entre les habitants et les autres services de la ville mais l'animation et la gestion de la zone est à la charge des citoyens. Une formation au compostage a été mise en œuvre pour 8 référents de site volontaires.

Un développement à accélérer

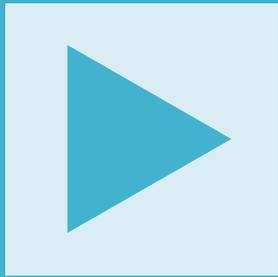
Au regard de la part encore importante des déchets organiques dans les ordures ménagères, la Ville de Tourcoing souhaite continuer à développer des zones de compostage collectif.

Facteur de réussite :

- Profiter de la dynamique Zéro Déchet pour initier des projets complémentaires
- Responsabiliser les citoyens pour l'animation des zones de compostage

Points de vigilance :

- Concentrer la communication sur les foyers situés à moins de 200 mètres du point de compostage car au-delà il y a peu de chance qu'ils se déplacent.



FICHES-EXEMPLES

PARTIE 4 :

**IMPLIQUER LES CITOYENS
DANS LES PROJETS
DE TRANSITION DU
TERRITOIRE**

FICHE-EXEMPLE 27 :

Gouvernance Citoyenne TETE

Communauté Urbaine d'Arras

(107 000 habitants, Pas-de-Calais)

Contact : Coralie Fleurquin, Directrice Climat Air Energie



© D.F.R.

En signant le 11 octobre 2018 un Contrat de Transition Ecologique avec l'Etat, la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) est devenue le premier Territoire Exemplaire de la Transition Ecologique (Grand Arras en T.E.T.E.®) en France. L'enjeu ? Concrétiser localement les engagements de la COP21.

Ce contrat permet à la collectivité de bénéficier d'un soutien public privilégié dans une logique de guichet unique et avec des garanties de financement pluriannuel pour plus de visibilité. L'ambition ? Réduire de 40% la consommation d'énergie et multiplier par 10 la production d'énergies renouvelables.

Des ateliers de co-construction innovants

Le Grand Arras en T.E.T.E.® se distingue d'une levée de fond et d'un appel à projet classiques en valorisant la co-construction du projet avec les acteurs du territoire. C'est l'implication des citoyens dans la définition de la stratégie, sa mise en œuvre et son évaluation qui est recherchée.

Bilans et perspectives :

Le Grand Arras en T.E.T.E.® est le fruit de près de 1 000 contributions réalisées par 520 personnes d'horizon variés : gestionnaires de réseaux de distribution, fournisseurs d'énergie et de services, porteurs de projets, élus et services de la CUA, promoteurs immobiliers, industriels du territoire, bailleurs sociaux, associatifs...

Facteur de réussite :

- Ne pas avoir peur de l'hétérogénéité des groupes (président d'association culturelle avec énergéticiens par exemple) : la richesse vient de la diversité
- Animer les groupes en binôme avec un salarié du bureau d'étude (ouverture de champ sur ce qui se fait ailleurs et expertise) et un agent de la collectivité (connaissance du territoire et des acteurs)

Points de vigilance :

- Parler clair et simple, sortir de son jargon professionnel

FICHE-EXEMPLE 28 :

Budget participatif

Commune de Lille

(233 000 habitants, Nord)

Contact : Charlotte Watel,
Agent de Développement Démocratie Participative



En 2018, la Ville de Lille a proposé pour la première fois à ses citoyens un budget participatif. Le concept est simple : une enveloppe d'investissement, ici 1,5 millions d'euros, est consacrée à des projets qui sont proposés et sélectionnés par les citoyens.

En France, le budget participatif parisien est le plus ambitieux, avec 92 millions d'euros octroyés en 2017, soit une moyenne de 41 euros par habitant. La ville de Rennes finance quant à elle des projets à hauteur de 3,5 millions d'euros, soit 16 euros par habitant.

Un verger urbain et un éco quartier solidaire

Chaque habitant lillois pouvait proposer un projet de juillet à septembre 2018. Entre octobre et janvier, une liste de 20 projets sélectionnés est définie par les citoyens (vote et jury populaire). La majorité concerne des projets relatifs à des thématiques environnementales et sociales, en lien avec l'aménagement urbain (voirie, parc, bâtiment...).

Parmi les projets emblématiques, on trouve l'éco quartier solidaire qui vise à construire neuf habitations sur un terrain vague, le verger dans la ville avec plantation d'arbres fruitiers, la création des parkings à vélo ou encore la mise en place de bacs de compostage collectifs...

Une plateforme numérique optimisée

Le budget participatif de Lille, validé en octobre 2017 par le Conseil municipal, est porté par l' élu en charge de la démocratie participative et géré directement par le Service Démocratie Participative (1 ETP au total). Un comité de pilotage réunissant l' élu, le service en question, le Directeur Général Administratif, le Directeur du Cadre de vie et le Service Communication a été mis en place.



Pour être retenu, un projet ne devait pas dépasser 300 000 €, correspondre à un nouvel investissement et être en phase avec la politique locale et les valeurs républicaines.

Un prestataire est intervenu pour réaliser la plateforme de vote en ligne et un autre pour faire voter les gens dans la rue. Les agents de la collectivité eux-mêmes ont pris leurs vélos pour démarcher des citoyens dans toute la ville.

185 projets déposés et 15 500 votants

185 projets furent déposés et 15 500 citoyens ont voté en ligne. Le budget participatif de Lille doit être reconduit dans les années à venir.

Facteur de réussite :

- Mettre en œuvre une communication virale
- Faire preuve d'une grande transparence et définir précisément les règles
- S'assurer de la maîtrise du timing

Points de vigilance :

- Ne pas sous-estimer le travail de traitement des données et de suivi des projets
- Garder en tête que le vote n'est qu'une étape, l'essentiel se joue à la mise en œuvre du projet

A noter que la Ville de Loon-Plage (Nord) se distingue par son budget participatif inversé : l'objectif est de définir avec les citoyens les projets qu'il convient d'abandonner faute de moyens. La commune renforce ainsi l'acceptation citoyenne de décisions toujours difficiles.

FICHE-EXEMPLE 29 :

Société Coopérative d'énergie renouvelable d'Anor

Commune d'Anor

(3 400 habitants, Nord)

Contact : Samuel Pecquerie,
Directeur Général des Services



La commune d'Anor est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique. Après avoir installé une chaudière bois et un réseau de chaleur en juin 2017, un projet de centrale photovoltaïque a été lancé en 2018.

La ville est labellisée par le Ministère de la transition écologique et solidaire Territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2016. L'Etat soutient d'une manière générale les projets de financement citoyen d'énergie renouvelable : 10 millions d'euros sont investis avec EnRciT.

Anor a été accompagné par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et par l'association SOLIS Métropole, spécialisée dans le financement participatif de centrales solaires. Outre un soutien aux circuits courts de l'énergie, ce mode d'action implique financièrement les citoyens dans des projets ambitieux.

Deux centrales sont aujourd'hui opérationnelles à Anor. Elles sont installées sur le toit de 250 m² d'un bâtiment municipal. 220 m² de panneaux, soit 36

kWc d'électricité (consommation de 11 foyers hors chauffage), alimentent le réseau général et 30 m² sont consacrés à l'autoconsommation de l'ensemble des bâtiments communaux de l'Espace F. Mitterrand (gîte de groupe, restaurant scolaire, salles associatives et communale ainsi que le système de recharge de son véhicule électrique).

Un investissement citoyen de 17 000 euros

Le projet est à l'initiative des élus de la collectivité d'Anor. Une étude de faisabilité fut réalisée en 2017 et une convention fut signée avec l'association SOLIS qui a déjà participé à l'installation de 4 centrales solaire dans la région.

La Société par Actions Simplifiées (SAS) SOLIS métropole fut créée pour assurer l'investissement de 75 000 euros et son capital fut ouvert à tous les citoyens ou organisations. La société assure l'installation et la gestion de l'infrastructure solaire pendant 20 ans.

Une réunion publique a été organisée en février 2017 pour un lancement des travaux en juillet 2018. En répartissant l'investissement sur plusieurs acteurs, ce modèle réduit de moitié le coût à la charge de la collectivité.

La municipalité prend en charge 30% du projet en subvention et souscrit à SOLIS à hauteur de 20%. 17 000 euros furent investis par 42 citoyens contributeurs. Les 27% de coût restant sont supportés par SAS SOLIS à l'aide d'un emprunt bancaire.

Un taux de rendement supérieur au livret A

Pour les citoyens investisseurs, le rendement est plus intéressant qu'un placement sur un livret A (1,5% contre 0,75%). L'achat minimum est de 20 cellules pour 100 euros.

Outre le retour sur investissement de 1,5% pour les investisseurs citoyens, la collectivité profite d'une économie de 529 € par an grâce à l'autoconsommation. L'amortissement de la centrale sera donc atteint en 17 ans. L'ambition de SOLIS métropole est de couvrir 30 toitures de panneaux photovoltaïques d'ici 2020.

Facteur de réussite :

- Disposer d'un patrimoine bâti répondant aux exigences techniques et présentant du potentiel.
- Faire montre de pédagogie - sensibiliser les citoyens lors de réunions publiques

Points de vigilance :

- Etre accompagné par une association spécialisée.

Fiche-exemple 30 :

Financement participatif d'un parc de loisirs

Commune de Molliens-Dreuil

(934 habitants, Somme)

Contact : Sylvain Charbonnier, Maire



Fin 2014, le Conseil municipal de Molliens-Dreuil ne dispose pas du budget nécessaire à la création d'un projet de parc de loisirs comprenant une aire de jeux pour enfants, un city-stade, un parcours de santé et de nouveaux espaces verts. Il décide alors de recourir au financement citoyen. Ce choix a permis de ne pas renoncer à un projet innovant, de ne pas augmenter les impôts locaux, tout en renforçant l'attachement des citoyens à l'aménagement souhaité.

Une démarche validée par la Direction Générale des Finances Publiques

Avant toute chose, le Maire a cherché à obtenir l'accord de la Direction Générale des Finances Publiques pour mobiliser ce type de financement participatif et surtout être en mesure de délivrer des reçus fiscaux afin que les donateurs puissent déduire 66% de leur don sur leurs impôts. Une fois cet accord obtenu, une campagne de collecte a été lancée en mai 2016 : les citoyens pouvaient déposer leurs dons à la mairie (régie municipale) ou sur la plateforme en ligne Commeon.

Les commerçants locaux se sont impliqués dans la campagne car les donateurs particuliers percevaient en plus du reçu fiscal une contrepartie sous la forme de bons d'achat correspondant à 25% de leur don valable dans les commerces de la commune. Des réunions publiques ont été également organisées et le parc de loisirs fut finalement inauguré en décembre 2016.

15 000 euros apportés par 55 donateurs

Malgré cet apport, les ambitions du projet initial ont été revues à la baisse dans un premier temps. Le budget total du projet fut ramené à 55 500 €. 28 000 furent pris en charge par la collectivité. Le Conseil départemental de la Somme a accordé une subvention de 12 500 €. Sur les 15 000 € mobilisés auprès des citoyens, 5 000 sont venus de particuliers et 10 000 d'entreprises nationales mais aussi locales.

Avec la publicité autour de ce projet, une subvention supplémentaire de 10 000€ a été attribuée à la commune (réserve parlementaire du sénateur Christian Manable) redynamisant le projet et permettant finalement avec une autre subvention du CNDS, la création un an plus tard au sein du parc d'un city-stade comme espéré initialement.

Facteur de réussite :

- Choisir un projet qui touche une majorité de citoyens
- Impliquer les entreprises locales dans le financement et la communication
- Dans les petites communes, ne pas hésiter à s'appuyer sur le bouche à oreille

Points de vigilance :

- S'assurer d'une mise en œuvre exemplaire du projet pour honorer l'engagement citoyen
- Privilégier les dons déposés en mairie plutôt que sur la plateforme en ligne
- Compenser l'effort citoyen avec des contreparties.

REMERCIEMENTS

La Mission rev3 remercie chaleureusement Léopold Santerre Filleux d'Arrentières, stagiaire de septembre à décembre 2018, pour avoir grandement contribué à l'élaboration de ce document. Elle souhaite également remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des fiches-exemples, à savoir :

- Marjorie Duchêne, Chargée de communication - **Centre Ressource du Développement Durable**
- Mathilde Tempez, Cheffe de la Mission Propreté - **Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole**
- Anna Paillet, Cheffe de projet Mission prévention des déchets et Ludovic Travet, Directeur du Service enfance et jeunesse - **Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme**
- Emmanuelle Hardy, Animatrice de la plateforme Habitat Rénové - **Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne**
- Sylvie Depraetere, Cheffe de projet Troisième révolution industrielle - **Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**
- Sophie Cauwet, Cheffe de projet au Service développement économique - **Communauté d'Agglomération du Boulonnais**
- Stéphane Deveaux, directeur général de la Station - **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer**
- Céline Mertens, Cheffe de mission Développement Durable - **Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**
- Maud Mallier, Responsable du Service environnement - **Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne**
- Pascaline Pilot, Administration Générale - **Communauté de Communes de la Haute Somme**
- Thibault Leclercq, Chef du Service Développement Durable - **Communauté de Communes de la Picardie Verte**
- Sébastien Deviers, Directeur du Pôle Développement Economique - **Communauté de Communes de Pévèle-Carembault**
- Tony Queval, Pilote de la stratégie numérique - **Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois**
- Olivier Juchtzer, Directeur général adjoint - **Communauté de Communes du Plateau Picard**
- Coralie Fleurquin, Directrice Développement Durable - **Communauté Urbaine d'Arras**
- Samuel Pecquerie, Directeur général des services - **Commune d'Anor**
- Marie Henneron, Responsable du Service Troisième Révolution Industrielle et Stéphanie Bertin, Directrice du Service solidarité urbaine - **Commune de Fourmies**
- Guillaume Jacquemart, Ateliers Université Populaire et Julian Mierzejewski, Responsable de service - **Commune de Grande-Synthe**
- Charlotte Watel, Agent de Développement Démocratie Participative - **Commune de Lille**
- Julian Perdrigeat, Directeur de cabinet - **Commune de Loos-en-Gohelle**
- Cathy Simoes, Chargée de mission Développement Durable et Thomas Singer, Technicien à la Direction des services techniques - **Commune de Marcq-en-Barœul**
- Sylvain Charbonnier, Maire - **Commune de Molliens-Dreuil**
- Audrey Leclercq, Responsable du Service Développement Durable - **Commune de Roubaix**
- Ludivine Millamon, Chargée de mission Développement Durable - **Commune de Tourcoing**
- Nabil Hihat, dirigeant – **Indelab**
- Emmanuelle Picus, Chargée de mission Développement Durable - **Métropole Européenne de Lille**
- Nicolas Philippe, Directeur - **Superquinqin**



LA 3^{ÈME} RÉVOLUTION INDUSTRIELLE
EN HAUTS-DE-FRANCE

Mission rev3

299 boulevard de Leeds - CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX
contact@hautsdefrance.rev3.fr / + 33 (0)3 20 63 79 80



rev3.fr

Retrouvons-nous sur :



www.hautsdefrance.fr



Région Hauts-de-France
151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais -
Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05